



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9608^e séance

Jeudi 18 avril 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Borg	(Malte)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Attaf
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Uemura
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Kabba
	Slovénie	M ^{me} Cvelbar Bek
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite le Représentant spécial du Président de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ziad Abu Amr.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ; S. E. M. Sven Koopmans, Représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient ; S. E. M. Hossam Zaki, Sous-Secrétaire général et Chef de cabinet du Secrétaire général de la Ligue des États arabes ; et S. E. M. Nasser Kamel, Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient est au bord du précipice. Ces derniers jours ont été marqués par une dangereuse escalade, à la fois en paroles et en actes. Une erreur d'appréciation, un malentendu, une seule erreur pourrait conduire à l'impensable : un conflit régional à grande échelle qui serait dévastateur pour toutes les parties impliquées et pour le reste du monde. C'est lorsque le danger est à son paroxysme qu'il faut faire preuve de la plus grande retenue. Je tiens à redire ma ferme condamnation de la grave escalade que représente l'attaque à grande échelle contre Israël lancée par la République islamique d'Iran le 13 avril. La Charte des Nations Unies interdit le recours à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Et, comme je l'ai dit au début du mois lorsque j'ai condamné l'attaque contre le Consulat d'Iran à Damas, le principe de l'inviolabilité des locaux et du personnel diplomatiques et consulaires doit être respecté dans tous les cas, conformément au droit international.

Il est grand temps de mettre fin au cycle sanglant des représailles. Il est grand temps que cela cesse. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour empêcher toute action qui pourrait plonger l'ensemble du Moyen-Orient dans l'abîme, avec des conséquences dévastatrices pour les civils. Soyons clairs. Les risques s'accumulent sur de nombreux fronts. Nous avons la responsabilité commune de faire face à ces risques et d'éloigner la région du précipice. Pour y parvenir, il faut promouvoir une action diplomatique globale en vue d'une désescalade au Moyen-Orient.

Cela commence par Gaza. La fin des hostilités à Gaza réduirait sensiblement les tensions dans toute la région. Je réitère mes appels à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et à la libération sans plus tarder de tous les otages détenus à Gaza. Les effroyables attaques terroristes perpétrées le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens, y compris les massacres, les violences sexuelles, les tortures et les prises d'otages, constituent un déni intolérable des valeurs les plus élémentaires de l'humanité et une violation des règles les plus fondamentales du droit international. À Gaza, six mois et demi d'opérations militaires israéliennes ont créé un véritable enfer humanitaire. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées. Deux millions de Palestiniens sont confrontés à la mort et à la destruction et se voient refuser une aide

humanitaire vitale, et aujourd'hui, ils sont menacés par la famine. Une opération israélienne à Rafah aggraverait cette catastrophe humanitaire. Le nombre de victimes est atterrant et sans précédent en termes de rapidité et d'ampleur depuis que je suis Secrétaire général. Selon l'UNICEF, plus de 13 900 enfants palestiniens auraient été tués au cours d'attaques intenses et souvent aveugles.

Tout cela s'est produit alors que les autorités israéliennes ont imposé de graves restrictions à l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza, qui est confrontée à une famine généralisée. Israël a récemment pris un certain nombre d'engagements pour améliorer l'acheminement de l'aide, et il y a eu quelques exemples de progrès limités. Trois convois du Programme alimentaire mondial, comptant au total 25 camions, ont été autorisés à emprunter le point de passage d'Erez, dans le nord de Gaza, les 14, 15 et 16 avril, pour livrer des colis alimentaires et de la farine de blé. Les heures d'ouverture des points de passage de Kerem Shalom et de Nitsana ont été étendues du côté israélien, mais en raison de préoccupations en matière de sécurité, elles n'ont pu l'être dans la même mesure du côté gazaouite. Certaines boulangeries ont repris leurs activités dans le nord et le centre de Gaza ; ce sont les premières à rouvrir depuis des mois. Mais les progrès apparents dans un domaine sont souvent annulés par des retards et des restrictions dans d'autres domaines. Par exemple, bien que les autorités israéliennes aient donné leur feu vert à davantage de convois d'aide, ces autorisations sont souvent accordées lorsqu'il est trop tard dans la journée pour effectuer les livraisons et revenir en toute sécurité. Le personnel ne peut pas travailler dans l'obscurité dans une zone de guerre jonchée d'engins non explosés. L'effet est donc limité, voire nul. Même si le nombre d'autorisations augmente, des obstacles continuent d'entraver la fourniture de l'aide aux personnes qui en ont désespérément besoin. Au cours de la semaine du 6 au 12 avril, Israël a refusé plus de 40 % des demandes présentées par l'ONU pour pouvoir passer par les points de contrôle israéliens.

Nous avons besoin de toute urgence de progrès véritables et mesurables, y compris, par exemple, par l'acheminement sans restriction de l'aide via le port d'Ashdod et par la remise en service de la conduite d'eau de Nahal Oz. Si nous voulons prévenir une famine imminente et d'autres décès évitables dus à la maladie, nous devons accroître de manière exponentielle l'aide humanitaire aux Palestiniens de Gaza. La nourriture est essentielle, tout comme l'eau potable, l'assainissement et les soins de santé. Cela signifie qu'il faut s'attaquer aux problèmes qui entravent les livraisons sur le terrain. Les organismes

humanitaires, sous la houlette de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui est la colonne vertébrale de nos opérations, doivent être en mesure d'acheminer de la nourriture et d'autres fournitures en toute sécurité, par tous les itinéraires et points de passage possibles, à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble de Gaza. Pour cela, il faut améliorer les systèmes de livraison le long de tous les itinéraires d'approvisionnement et à tous les points d'entrée. Les acteurs humanitaires ont également besoin de sécurité. Près de 250 travailleurs humanitaires, dont plus de 180 membres de notre personnel, ont été tués à Gaza, et je réitère mon appel à des enquêtes approfondies sur ces décès tragiques. La semaine dernière encore, un véhicule de l'UNICEF faisant partie d'un convoi a été pris dans des tirs croisés. L'acheminement de l'aide à grande échelle exige qu'Israël facilite pleinement et activement les opérations humanitaires, notamment par le biais d'un système de notification humanitaire opérationnel et de communications améliorées et directes entre les humanitaires et les décideurs militaires sur le terrain. Cela est fondamental et doit être mis en œuvre immédiatement.

Pour l'instant, nos opérations d'aide se heurtent à d'énormes difficultés et sont à peine fonctionnelles. Elles ne peuvent pas travailler de manière organisée et systématique. Elles ne peuvent que saisir les occasions de fournir de l'aide chaque fois que cela est possible. Et les humanitaires ne peuvent à eux seuls répondre aux énormes besoins à Gaza. Le secteur privé est essentiel et l'augmentation du trafic commercial est primordiale. Nous savons clairement ce dont nous avons besoin : un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. La communauté internationale a la responsabilité partagée de faire tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir.

Une démarche globale de désescalade doit également remédier à la situation explosive en Cisjordanie occupée. Plus de 450 Palestiniens, dont 112 enfants, ont été tués en Cisjordanie occupée depuis le 7 octobre, la plupart par les forces israéliennes au cours de leurs opérations et lors d'échanges entre les forces israéliennes et des Palestiniens armés. D'autres ont été tués par des colons israéliens armés, parfois en présence des forces de sécurité israéliennes qui n'auraient rien fait pour empêcher ces meurtres.

L'année dernière, nous avons enregistré le nombre d'attaques de ce type et d'actes de violence et d'intimidation contre les communautés palestiniennes le plus élevé

depuis que l'ONU a commencé à les recenser en 2006. Dix-sept Israéliens, dont un enfant, ont également été tués en Cisjordanie occupée et en Israël depuis le 7 octobre. En plus de ces chiffres, le meurtre signalé d'un jeune Israélien de 14 ans au cours du week-end a déclenché une nouvelle vague d'attaques armées de colons contre au moins 37 villages palestiniens en Cisjordanie occupée. Quatre Palestiniens ont été tués, dont un garçon de 17 ans. Je condamne toute violence contre les civils. J'exhorte Israël à prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux actes de violence sans précédent commis par des colons et à traduire les responsables en justice. J'appelle Israël, en tant que Puissance occupante, à protéger la population palestinienne en Cisjordanie occupée contre les attaques, la violence et l'intimidation. Cette terrible flambée de violence a pour toile de fond l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes — qui constituent en elles-mêmes une violation du droit international — et les opérations à grande échelle qu'Israël continue de mener dans les zones palestiniennes. Les déclarations selon lesquelles certaines zones sont désormais des terres appartenant à l'État israélien, ainsi que les décisions juridiques qui renforcent les colonies de peuplement et qui pourraient donner lieu à une augmentation du nombre de démolitions et d'expulsions, risquent de porter atteinte à l'établissement d'un futur État palestinien d'un seul tenant et de priver d'espoir toute une génération de Palestiniens et de Palestiniennes.

Israël et la communauté internationale doivent apporter leur appui et leur coopération au nouveau Gouvernement palestinien pour qu'il puisse relever ses défis budgétaires et renforcer sa capacité de gouvernance, et soit prêt à reprendre ses responsabilités dans la bande de Gaza. Je demande instamment à tous les acteurs de reconnaître le rôle essentiel que l'Autorité palestinienne doit jouer dans la bande de Gaza et d'œuvrer à son retour en temps opportun.

L'objectif ultime reste la solution des deux États — Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale des deux États, sur la base des résolutions des organes de l'ONU, du droit international et des accords précédemment conclus. Cela signifie la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien pleinement indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, dont Gaza ferait partie intégrante. La communauté internationale a la responsabilité et l'obligation morale de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Les efforts régionaux de désescalade doivent également viser à remédier à la situation extrêmement tendue au Liban, en particulier le long de la Ligne bleue. Les échanges de tirs entre les forces israéliennes et le Hezbollah font payer un tribut de plus en plus lourd aux populations civiles en Israël et au Liban. Des dizaines de civils ont été tués et des dizaines de milliers ont été déplacés de part et d'autre de la Ligne bleue. Ces échanges pourraient engendrer leur propre dynamique. Des frappes visant des zones situées encore plus loin à l'intérieur des territoires du Liban et d'Israël pourraient déclencher des affrontements encore plus graves, comme nous l'avons vu par le passé. J'appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter de nouvelles violations de l'accord de cessation des hostilités dans le cadre de la résolution 1701 (2006). L'ONU est prête à appuyer les efforts déployés par plusieurs pays pour promouvoir la désescalade et œuvrer en faveur d'une solution diplomatique.

Les efforts régionaux de désescalade doivent également garantir la sécurité de la navigation en mer Rouge, grâce au respect des droits et des devoirs liés à la navigation maritime conformément au droit international. Les attaques menées par les houthistes contre la navigation marchande et commerciale continuent de perturber le commerce mondial. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont riposté à ces attaques par des frappes.

Les affrontements armés sur cette voie d'eau vitale augmentent les risques à tous les niveaux : risques pour les chaînes d'approvisionnement ; risques de catastrophe environnementale due à un navire de charge ou à un pétrolier endommagé ; et risques d'une grave escalade et d'affrontements entre grandes puissances, qui auraient des répercussions politiques, économiques, humanitaires et en matière de sécurité extrêmement graves. Toutes les attaques contre la navigation marchande et commerciale en mer Rouge doivent cesser immédiatement. La communauté internationale doit agir de concert pour prévenir une escalade en mer Rouge qui exacerberait les tensions et porterait atteinte à la paix et à la sécurité régionales ainsi qu'au commerce international. Il faut apporter un appui au peuple yéménite dans le cadre d'un processus politique visant à instaurer une paix juste et pérenne.

Le Moyen-Orient est sur le fil du rasoir. Compte tenu des récentes escalades, il importe plus que jamais de soutenir les efforts consentis de bonne foi pour parvenir à une paix durable entre Israël et un État palestinien pleinement indépendant, viable et souverain. L'absence de progrès vers une solution des deux États ne fera

qu'aggraver l'instabilité et les risques pour des centaines de millions de personnes dans la région, qui continueront de vivre sous la menace constante de la violence.

J'invite instamment tous les États concernés à user de leur poids et de leur influence pour promouvoir l'instauration d'un climat de confiance, de sécurité mutuelle et de paix dans la région. Nous avons toutes et tous l'obligation morale de promouvoir des efforts généraux de désescalade au Moyen-Orient pour réduire les risques, renforcer la stabilité et ouvrir la voie à la paix et à la prospérité pour les pays et les peuples de la région et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Président de l'État observateur de Palestine.

M. Abu Amr (État de Palestine) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur de me joindre aux membres aujourd'hui à l'occasion de cette importante séance. Je voudrais tout particulièrement vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider cette séance au niveau ministériel. Je voudrais également exprimer la gratitude de l'État de Palestine au Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé et de sa direction avisée de l'Organisation, en particulier compte tenu de la catastrophe en cours dans la bande de Gaza. Je tiens également à remercier sincèrement l'Algérie, un pays frère, d'avoir donné la priorité à la question palestinienne au Conseil de sécurité, y compris l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, nous voudrions exprimer nos remerciements et notre gratitude aux pays qui ont reconnu l'État de Palestine et à leurs peuples pour avoir cru en notre juste cause et en notre droit à l'autodétermination sur le territoire de notre patrie, la Palestine. Nous remercions les pays qui ont établi des relations et qui coopèrent avec nous. Nous espérons que ces pays reconnaîtront l'État de Palestine dans les plus brefs délais, sur la base des principes d'égalité souveraine entre les nations et de respect mutuel.

Nous tenons en outre à exprimer de nouveau notre profonde gratitude à tous les pays qui ont appuyé l'octroi à l'État de Palestine du statut d'État observateur à l'Assemblée générale et aux pays qui ont demandé au Conseil de sécurité d'examiner la demande d'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière. Nous remercions également les pays arabes, les pays islamiques et les États membres du Mouvement des pays non-alignés de s'être associés à cette

demande, comme convenu lors des sommets de Riyad et de Kampala.

La situation tragique du peuple palestinien a commencé il y a plus d'un siècle et perdure. Le peuple palestinien a été victime d'événements et de décisions internationales qui n'étaient pas de son fait, et victime d'une histoire dont il n'est pas responsable. Le peuple palestinien a subi la Nakba en 1948 et est soumis à l'occupation israélienne depuis 1967. Nous continuons d'aspirer à exercer notre droit à l'autodétermination, à vivre dans la liberté, la sécurité et la paix dans un État indépendant, comme les autres peuples du monde. Nous avons fait et continuons de faire de grands sacrifices pour atteindre cet objectif.

Depuis 1988, les dirigeants du peuple palestinien, représentés par l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, se sont montrés pleinement disposés à tourner la page du conflit et à s'asseoir à la table des négociations pour trouver une solution juste, globale et permanente à la question palestinienne. À cet égard, les dirigeants palestiniens ont déployé des efforts sincères et ont fait des concessions historiques et inimaginables pour parvenir à une paix fondée sur la solution des deux États, garantissant la création d'un État palestinien souverain et indépendant le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ils ont également cherché à faire en sorte que cet État puisse vivre avec ses voisins dans la sécurité et la paix et à régler la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III).

Depuis 1993, les dirigeants palestiniens ont choisi la voie des négociations, en espérant que celles-ci aboutiraient à la solution souhaitée. La communauté internationale a appuyé le principe de la solution des deux États, ce qui a débouché sur l'acceptation de l'État de Palestine en tant que membre observateur auprès de l'Assemblée générale en 2012 (voir A/67/PV.44). Depuis lors, l'État de Palestine demande à être admis à l'ONU et appelle le monde à l'accepter en tant que Membre à part entière de l'Organisation internationale, car nous sommes pleinement convaincus qu'une résolution internationale à cette fin protégera la solution des deux États et sera l'expression du droit légitime du peuple palestinien de créer un État indépendant.

Malheureusement, certains font entrave à l'adoption d'une telle résolution, injustement et sous de faux prétextes. Accorder à l'État de Palestine le statut de Membre à part entière de l'ONU permettrait de réparer une partie de l'injustice historique que les générations

palestiniennes successives ont subie. Cela ouvrirait de larges perspectives d'instauration d'une véritable paix fondée sur la justice, dont bénéficieraient tous les pays et les peuples de la région.

Dans ce contexte, l'on ne peut que se demander en quoi le fait de reconnaître l'État de Palestine et de lui accorder le statut de Membre à part entière de l'ONU, à l'instar d'autres pays du monde, pourrait-il compromettre les perspectives de paix entre Palestiniens et Israéliens ? Comment cette reconnaissance et cette admission pourraient-elles nuire à la paix et à la sécurité internationales ? Nous posons cette question spécifiquement aux États-Unis et aux autres pays qui s'opposent à l'octroi du statut de Membre à part entière à l'État de Palestine, alors qu'ils reconnaissent Israël, l'autre partie au conflit israélo-palestinien, et qu'ils lui ont accordé le statut de Membre à part entière de l'ONU.

À ceux qui affirment que la reconnaissance de l'État de Palestine doit se faire dans le cadre de négociations et non d'une résolution de l'ONU, nous demandons à voix haute comment l'État d'Israël a été créé et reconnu. N'est-ce pas par la résolution internationale 181 (II), bien qu'Israël n'ait pas respecté les conditions de son admission à l'ONU, à savoir la mise en œuvre des résolutions 181 (II) et 194 (III) ?

Une résolution accordant à la Palestine le statut de Membre à part entière serait un pilier important de l'instauration de la paix dans notre région, car le conflit israélo-palestinien, dans ses diverses dimensions, dépasse désormais les frontières de la Palestine et d'Israël et a des répercussions sur d'autres zones de notre région, du Moyen-Orient et du monde entier. Par conséquent, nous pensons qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité historique de rendre justice au peuple palestinien en adoptant une résolution visant à admettre la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU. Celles et ceux qui font entrave à l'adoption d'une telle résolution ne contribuent pas à l'ouverture de perspectives de paix entre Palestiniens et Israéliens et au Moyen-Orient en général.

Il va de soi qu'une telle résolution ne saurait remplacer des négociations politiques sérieuses et assorties d'échéances ayant pour but de mettre en œuvre la solution des deux États et les résolutions internationales pertinentes et de régler les questions en suspens entre Palestiniens et Israéliens. Néanmoins, la résolution donnerait au peuple palestinien l'espoir d'une vie digne au sein d'un État indépendant. Cet espoir a été brisé ces dernières années en raison de l'intransigeance du Gouvernement israélien, qui

a publiquement et de manière flagrante rejeté cette solution, en particulier après le début de sa guerre destructrice contre la bande de Gaza et de la nouvelle occupation israélienne de la bande de Gaza.

À cet égard, l'État de Palestine tient à exprimer sa profonde gratitude à tous les pays qui l'ont reconnu et qui ont soutenu sans réserve l'octroi à l'État de Palestine du statut de Membre à part entière de l'Organisation internationale.

Au cours des 12 dernières années, depuis qu'il s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, l'État de Palestine a joué un rôle positif et adopté des positions constructives, prouvant pleinement qu'il méritait d'être Membre à part entière de l'Organisation. Aussi espérons-nous que l'on nous donnera la possibilité de devenir partie intégrante de la communauté internationale qui œuvre en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, nous demandons que l'État de Palestine devienne Membre à part entière de l'ONU. Cela ne signifie pas pour autant que nous avons oublié la guerre globale et destructrice que mène Israël contre notre peuple dans la bande de Gaza depuis six mois et qui a déjà fait plus de 35 000 martyrs palestiniens et plus de 80 000 blessés, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées. La plupart des installations vitales dans la bande de Gaza ont été détruites, notamment des maisons, des routes, des hôpitaux, des écoles, des universités, des mosquées, des églises, des infrastructures électriques et des installations de dessalement de l'eau. La majorité des habitants de la bande de Gaza ont été déplacés de leur lieu de résidence, une grande partie de la bande de Gaza étant devenue inhabitable.

Toutefois, Gaza ne mourra pas. Elle redeviendra la ville dynamique que nous connaissions. C'est l'occupation qui mourra et disparaîtra. Pendant ce temps, l'armée israélienne poursuit ses attaques, et elle continue de laisser les colons terroriser notre peuple dans plusieurs villes, villages et camps de Cisjordanie et de Jérusalem. N'est-il pas grand temps que cette guerre et ces attaques cessent ? N'est-il pas grand temps que cette occupation prenne fin ?

Aujourd'hui, plus que jamais, le Conseil de sécurité est appelé à intervenir rapidement et à prendre les mesures qui s'imposent pour contraindre Israël à mettre fin à son agression, à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à un peuple affamé, à se retirer immédiatement de la bande de Gaza et à respecter le droit international et les résolutions de la légitimité internationale. La

communauté internationale ne doit permettre à aucun État d'être au-dessus du droit international et de jouir de l'impunité. Israël porte l'entière responsabilité des destructions massives dans la bande de Gaza, causées par son agression qui persiste. Les pays qui ont appuyé Israël en lui fournissant des armes et des fonds pour qu'il poursuive son agression et qui lui ont assuré une protection politique portent également cette responsabilité.

Nous comptons sur les pays et les peuples épris de paix pour mettre fin à cette guerre et à cette agression et pour apporter un appui et une aide humanitaire aux habitants de la bande de Gaza. Tout le monde, et Israël en particulier, doit reconnaître que la sécurité ne peut être assurée par des guerres sans fin et sous l'occupation. Seule une paix fondée sur la justice peut apporter la sécurité et la stabilité pour tous.

Enfin, l'histoire nous a appris que notre région ne connaîtra pas la stabilité sans la création d'un État palestinien indépendant et souverain le long des frontières de 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui vive en sécurité et en paix avec ses voisins.

Compte tenu des conditions difficiles auxquelles fait face le peuple palestinien et alors que la guerre de destruction totale contre la bande de Gaza et ses habitants se poursuit, une résolution internationale accordant à la Palestine le statut de Membre à part entière de l'ONU constituerait un rejet de l'agression. Elle permettrait également d'insister sur le respect du droit international, des droits humains et du droit du peuple palestinien de vivre dans la liberté et la dignité.

C'est le moment idéal pour que la communauté internationale et le Conseil de sécurité s'acquittent de leurs responsabilités politiques, juridiques et morales envers la juste cause du peuple palestinien et son droit à la liberté et à l'indépendance, afin que les principes de liberté, de justice et de paix puissent prévaloir. Je suis convaincu que les membres du Conseil se tiendront aux côtés du peuple palestinien et de ses droits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Combien de fois le Conseil de sécurité s'est-il réuni pour examiner des moyens d'obtenir la libération de nos otages détenus à Gaza ? Pas une seule fois. Combien de fois le Conseil a-t-il condamné le Hamas ou son odieux massacre du 7 octobre 2023 ? La réponse est zéro. Pourtant, au lieu de condamner les atrocités commises par le Hamas ou de prendre des mesures concrètes pour ramener les otages

chez eux, le Conseil s'apprête à voter sur un projet de résolution recommandant d'accorder à l'Autorité palestinienne le statut de Membre à part entière, en tant qu'État palestinien. Il faut vraiment que le Conseil soit totalement détaché de la réalité pour consacrer son temps et ses ressources à soutenir un projet de résolution aussi déconnecté de la réalité sur le terrain, qui n'aura d'effet positif pour aucune des parties, qui ne causera que destruction pour les années à venir et qui nuira à toute chance de dialogue futur.

Six mois après le 7 octobre, le massacre de Juifs le plus barbare depuis l'Holocauste, le Conseil cherche à récompenser les auteurs de ces atrocités et ceux qui les soutiennent en leur accordant le statut d'État. Les violeurs et assassins d'enfants du Hamas observent cette séance en souriant. Il n'y a pas de plus grande récompense pour la terreur que la séance d'aujourd'hui. Je voudrais rappeler à toutes et à tous que les exigences de base pour l'admission à l'ONU sont une population permanente, un territoire déterminé, un gouvernement et la capacité d'entrer en relations avec les autres États. Mais avant tout, l'Article 4 de la Charte des Nations Unies énonce un principe très important, à savoir que « peuvent devenir Membres des Nations Unies tous [...] États pacifiques ». Pacifique : quelle blague ! Les membres pensent-ils vraiment que les Palestiniens remplissent ces critères ? A-t-on jamais entendu un dirigeant palestinien condamner le massacre de nos enfants ? L'Autorité palestinienne n'a absolument aucun contrôle sur Gaza, les membres le savent, tout le monde le sait. Mais même en Judée-Samarie, d'autres gangs terroristes tels que la Fosse aux lions règnent sur des villes et des quartiers entiers, et l'Autorité palestinienne, ironiquement, n'a aucune autorité. Qui le vote du Conseil va-t-il reconnaître aujourd'hui et à qui va-t-il accorder le statut de Membre à part entière ? Au Hamas à Gaza, au Jihad islamique palestinien à Naplouse ? Qui sera responsable ?

Il s'agit là d'une raison suffisante pour rejeter cette récompense malsaine de la terreur palestinienne, mais il faut ajouter que l'Autorité palestinienne est tout le contraire d'une entité éprise de paix. Non seulement elle n'a pas condamné le massacre du 7 octobre, mais elle verse des salaires mensuels à tous les terroristes qui y ont participé, récompensant les violeurs. Il s'agit d'une entité éprise de génocide qui ne mérite aucun statut à l'ONU. Mais malheureusement, pour certains membres du Conseil, l'incapacité des Palestiniens à satisfaire les exigences d'admission n'a aucune importance. Cela n'a pas d'importance car, pour certains membres, l'accession de la Palestine au statut d'État n'a rien à voir avec la Charte ou des critères juridiques. Il ne s'agit que de

politique et d'intérêts. La Charte n'est importante pour eux que lorsqu'elle peut être utilisée contre Israël. Le rapport du Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres l'indique même noir sur blanc :

« [d]’aucuns ont estimé que l’admission de l’État de Palestine à l’Organisation des Nations Unies était plus une question politique qu’une question technique ou juridique ». (*S/2024/313, par. 3*)

En d'autres termes, au diable la Charte, au diable le droit international. Je le répète : le droit international et la Charte ne sont importants que lorsqu'ils peuvent être utilisés comme arme contre Israël. Mais si enfreindre la loi permet de promouvoir la création unilatérale d'un État palestinien terroriste, d'un État palestinien nazi, alors il n'y a pas de problème. Après tout, ce ne sont que des mots vides de sens jetés sur du papier. Au détriment de toutes les autres calamités à travers le monde, le Conseil a décidé de se concentrer sur l'octroi d'une récompense à des terroristes. Accorder aux auteurs des attaques du 7 octobre et à ceux qui les soutiennent le statut de Membre à part entière de l'ONU est la plus vile des récompenses pour les crimes les plus abjects. Si le projet de résolution est adopté, Dieu nous en préserve, le Conseil de sécurité devrait être rebaptisé Conseil de la terreur.

Une reconnaissance unilatérale forcée d'un État palestinien ne fera que rendre toute future négociation presque impossible. Tant que les Palestiniens auront le sentiment qu'ils peuvent exploiter cet organe politisé à leur avantage, pourquoi se donneraient-ils la peine de s'asseoir à la table des négociations ou de soutenir un quelconque compromis ? Les membres pensent-ils vraiment que ce projet de résolution rendra une solution plus probable ou changera quoi que ce soit sur le terrain ? Les Palestiniens ont rejeté tous les plans de paix jamais élaborés et ils continuent d'appuyer le terrorisme et de boycotter les négociations. Ils savent maintenant que leur politique du rejet est payante. Ils peuvent dire « non » à n'importe quel Président des États-Unis et obtenir ce qu'ils demandent ici, car l'ONU est guidée par la politique, et non par la morale ou la vérité. Tout ce que le Conseil aura accompli en appliquant cette approche destructrice, c'est de rendre une solution inaccessible. L'ONU n'a malheureusement plus rien à voir avec le multilatéralisme. Elle est désormais attachée au « multiterrorisme ». Au Conseil de sécurité, la terreur est payante. C'est une honte. J'ai toujours dénoncé la gangrène politique à l'ONU et j'ai toujours dit que, malheureusement, rien ici n'est fondé sur la vérité et la justice, mais tout résulte d'une politisation toxique. Aujourd'hui, le masque est enfin tombé. Le Conseil a

montré son vrai visage. Je demande aux membres de ne pas céder à la politique et de ne pas soutenir ce projet de résolution dangereux. Comment les membres peuvent-ils appuyer une résolution aussi destructrice et immorale au pire moment possible ?

Le Conseil n'a pas été la seule entité à dévoiler son vrai visage cette semaine. Samedi soir, avec le lancement de plus de 300 drones, missiles balistiques et missiles de croisière vers Israël, le masque du régime des ayatollahs est également tombé. L'Iran s'est révélé comme l'État terroriste qu'il est. Mais aujourd'hui marque la date anniversaire d'un autre événement dans l'histoire sanglante de ce régime. Le 18 avril 1983, une camionnette Chevrolet bourrée de 900 kilos d'explosifs a franchi les grilles de l'ambassade des États-Unis à Beyrouth, a percuté le bâtiment et a explosé. Cette explosion a tué 63 personnes. Nous parlons beaucoup des ambassades et de leur importance. Le Hezbollah a revendiqué la responsabilité de l'attaque et aujourd'hui, 18 avril 2024, exactement 41 années plus tard, les membres du Conseil de sécurité vont écouter le discours d'un grand nom du terrorisme, dont le régime finance, arme, entraîne et dirige le Hezbollah. Le Ministre des affaires étrangères du régime des ayatollahs, Hossein Amir-Abdollahian, est membre du Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran. Cette organisation terroriste est responsable de carnages, d'effusions de sang et de destructions dans le monde entier. Qu'il s'agisse d'attentats terroristes en Amérique du Sud, de complots d'assassinat sur le sol européen et américain, de trafic d'armes en Afrique ou de parrainage du terrorisme au Moyen-Orient, le Corps des gardiens de la révolution se livre à des activités meurtrières. Il est désigné comme organisation terroriste non seulement en Israël et aux États-Unis, mais aussi à Bahreïn et en Arabie saoudite. Mes collègues arabes et américains et moi-même sommes tous d'accord pour dire que l'homme qui interviendra devant le Conseil dans le courant de la journée est un terroriste et que sa présence ici, de surcroît aujourd'hui, est une nouvelle preuve que l'ONU est devenue un havre où les dictatures et les régimes terroristes viennent blanchir leurs crimes.

C'est l'Iran qui a permis au Hamas d'orchestrer le massacre du 7 octobre. C'est le régime des ayatollahs de Téhéran qui fournit des armes permettant au Hezbollah de faire pleuvoir des missiles sur les villes israéliennes. C'est le régime des ayatollahs de Téhéran qui fournit des missiles de croisière aux houthistes, qui les tirent sur des navires marchands. Et c'est le régime des ayatollahs qui a lancé une attaque sans précédent contre Israël, un autre État Membre, il y a moins d'une semaine. Pourtant, au

lieu de désigner le Corps des gardiens de la révolution comme organisation terroriste et d'imposer des sanctions au régime iranien malveillant, le Conseil de sécurité ouvre ses portes au Ministre iranien des affaires étrangères, un terroriste. Les membres du Conseil ne voient-ils pas ce qui se passe ici ? Le Ministre de la terreur Amir-Abdollahian n'est pas ici pour exprimer sa tristesse à la suite de l'attaque éhontée commise par son régime ou pour dire au Conseil que la République islamique a changé d'attitude. Il est ici pour se moquer du Conseil. Il est ici pour montrer aux membres du Conseil, avec leurs costumes et leurs bonnes manières diplomatiques, que son pays peut lancer une attaque contre un autre État Membre le samedi et se présenter ici le jeudi suivant pour faire la leçon au Conseil sur les droits humains et le droit international. Sa présence ici aujourd'hui tourne cette institution en dérision. Malheureusement, il est clair pour chaque dictateur et État terroriste que l'ONU a perdu toute trace de justice et qu'elle est maintenant une marionnette politisée qui peut être manipulée selon le bon vouloir de n'importe quel tyran. Et le Conseil joue le jeu de cette mascarade destructrice.

Si ses membres du Conseil pensent encore que celui-ci a une quelconque utilité, je voudrais leur demander, et même les supplier, de me dire quelles mesures il a prises contre l'Iran pour l'attaque commise contre Israël cette semaine. Le Ministre des affaires étrangères d'un régime génocidaire prendra la parole ici aujourd'hui, alors que son pays avance à grand pas sur la voie de l'acquisition d'armes nucléaires. Le Conseil a-t-il pris des mesures pour l'éviter ? Non, aucune. Au lieu de cela, nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la situation à Gaza. N'a-t-on pas compris que le Ministre de la terreur Amir-Abdollahian est ici pour s'assurer que le Conseil se concentre sur Gaza, plutôt que sur les crimes de son régime ?

Malheureusement, le Conseil avale ce scénario à la petite cuillère. Il a été écrit par Khamenei et édité par Sinwar. C'est un scénario élaboré par des terroristes. Sur la base de ce scénario, les terroristes commettent des actes purement diaboliques à l'encontre d'Israël. Ils exploitent les civils en les utilisant comme boucliers humains et, lorsqu'il se défend, l'ONU fait pression sur Israël pour obtenir un cessez-le-feu et garantir leur survie. Les terroristes savent que l'ONU ne concentre pas plus volontiers son attention que sur Israël. Tant qu'Israël se défend, tous les autres auteurs de violations des droits humains peuvent continuer à commettre des crimes. Les yeux du Conseil resteront braqués sur Gaza tandis que le reste du monde s'embrase. Et c'est exactement ce qui se passe

aujourd'hui. Les membres du Conseil sont de nouveau réunis ici, à parler d'Israël et de Gaza. Nous entendrons parler de droit international, de droits humains et de bien d'autres concepts que le Conseil aime à manier, mais en réalité, le Conseil, en tant que Conseil, n'a que faire des droits humains ou du droit international. Il a même refusé de rencontrer nos communautés dans le sud d'Israël — et j'ai invité tous les membres du Conseil à le faire — qui ont été dévastées par le Hamas.

Tout est politique et déformé. Le Conseil sait mieux que quiconque que le régime des ayatollahs n'est qu'à quelques semaines de se doter de capacités nucléaires. Ce parrain mondial a des supplétifs dans toute la région qui sèment la mort et la destruction. Mais l'Iran jouit d'une immunité ici parce que son régime voyou a des alliés au sein du Conseil qui le protègent, ainsi que ses sbires terroristes. C'est pourquoi le Conseil ne désignera jamais le Hamas et le Hezbollah comme organisations terroristes, bien que le monde entier sache qu'ils le sont.

La guerre fait toujours rage en Ukraine, alors que le pays qui l'a déclenchée siège au Conseil et prêche la paix et la protection des civils. Le monde est à l'envers. Cette semaine a marqué le premier anniversaire de la guerre au Soudan. Des millions de personnes ont fui leurs foyers, des millions d'autres sont affamées et d'innombrables civils ont été assassinés. Depuis le début de la guerre au Soudan, le Conseil a-t-il tenu une seule séance au niveau ministériel sur ces atrocités ? Non, pas une seule. Mais aujourd'hui se tient le quatrième débat ministériel du Conseil de sécurité sur Gaza — quatre sur Gaza et aucun sur le Soudan au cours de l'année écoulée. Le deux poids, deux mesures ne connaît pas de limites. Le temps, les efforts et les ressources consacrés à Gaza donnent l'impression que le reste du monde est une pure utopie, qu'en dehors de Gaza, nous vivons dans un monde insouciant — *hakuna matata*. Je répète que les seuls bénéficiaires de la tenue de cette séance sont l'ayatollah Khamenei et Yahya Sinwar. Certains membres du Conseil pensent peut-être qu'ils servent les Palestiniens, mais ce n'est pas le cas. En organisant cette séance, ils aident Khamenei et Sinwar. Ce sont eux qui contrôlent la situation, et presque aucun membre du Conseil ne semble le remarquer.

Si l'ONU n'est pas en mesure de prévenir les guerres ou de défendre les droits humains, elle n'a plus aucune raison de continuer à fonctionner. Le jour viendra où l'Organisation fermera ses portes. L'ONU telle que nous la connaissons cessera d'exister, et à sa place se dressera une structure qui se souciera réellement des droits

humains, qui luttera sincèrement pour promouvoir la paix et qui sera capable de mettre la politique de côté au profit de la justice, de la moralité et de l'humanité. Et lorsque ce jour viendra — et il viendra — on se souviendra de cette séance et du vote visant à imposer la création d'un État palestinien nazi comme ayant précipité l'effondrement de l'ONU. On se souviendra d'une séance au cours de laquelle le monde était en proie aux flammes mais durant laquelle le Conseil de sécurité avait pour unique préoccupation d'aider les terroristes de Gaza à survivre, une séance au cours de laquelle une entité terroriste aurait pu se voir accorder le statut de Membre à part entière. C'est dire à quel point la chute de l'ONU est vertigineuse, et c'est pourquoi l'Organisation, dans sa forme actuelle, n'a pas d'avenir. Je prie sincèrement pour des jours meilleurs, pour une époque où l'ONU pourra lutter efficacement contre les forces des ténèbres, au lieu de les accueillir et de se laisser influencer par elles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie le Secrétaire général de sa présence ici aujourd'hui et de son exposé qui donne à réfléchir.

Le Moyen-Orient traverse l'une de ses périodes les plus sombres et les plus instables de l'histoire moderne. Comme l'a souligné le Secrétaire général dimanche dernier, le Moyen-Orient est au bord d'un conflit généralisé, que nous devons collectivement éviter en appelant toutes les parties à la retenue. Les derniers événements perpétuent la spirale infernale observée au cours des six mois qui se sont écoulés depuis les odieux attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre et le début de l'intervention militaire d'Israël à Gaza, apportant une preuve supplémentaire de l'importance d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza et de la nécessité de rétablir un horizon politique au Moyen-Orient.

Il est profondément inquiétant et totalement inacceptable que les parties n'aient pas tenu compte de la demande de cessez-le-feu formulée par le Conseil, conformément à la résolution 2728 (2024). Nous réaffirmons qu'en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, tous les États Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Oui, les décisions du Conseil de sécurité sont contraignantes.

Nous n'avons eu de cesse de condamner le Hamas pour ses attaques terroristes répréhensibles du 7 octobre 2023, y compris le meurtre de plus de 1 200 Israéliens, la prise d'otages et tous les actes de violence

sexuelle qui ont été commis. Les traumatismes de cette sombre journée hanteront à jamais le peuple israélien, en particulier ceux qui souffrent encore quotidiennement de savoir que leurs proches sont toujours retenus en otage par le Hamas. Nous demandons une fois de plus que le Hamas libère tous les otages immédiatement et sans condition.

Pendant, à Gaza, les otages ne sont pas les seuls à souffrir. Plus de 33 700 Palestiniens ont été tués, pour la plupart des femmes et des enfants. Des milliers d'autres ont été blessés ou mutilés. Le sort d'un nombre incalculable d'autres personnes, portées disparues sous les décombres des quartiers en ruine, est toujours inconnu. La perspective d'une nouvelle escalade à Rafah, où plus d'un million de civils déplacés luttent chaque jour pour leur survie, est absolument inadmissible. Nous soulignons notre rejet catégorique de toute offensive terrestre à Rafah et de tout nouveau déplacement de Palestiniens.

Alors que plus de la moitié de la population est au bord d'une famine provoquée par l'homme et que le système de santé est en ruines, les enfants meurent aussi par manque de nourriture et d'eau. Selon l'UNICEF, aujourd'hui à Gaza, un enfant de moins de 2 ans sur trois est en situation de malnutrition aiguë. Les attaques ciblées contre les services de santé bafouent toutes les protections particulières dont bénéficient, en vertu du droit international, les femmes enceintes, celles qui sont en train de mettre au monde un enfant et celles qui viennent d'accoucher, ainsi que les enfants.

Nous insistons sur le fait qu'en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, toutes les parties ont l'obligation de protéger les civils. En conséquence, les mesures conservatoires énoncées par la Cour internationale de Justice les 26 janvier et 28 mars doivent être appliquées.

Depuis le début du conflit, les volumes d'aide acheminés à Gaza sont largement insuffisants en raison de restrictions physiques et d'obstacles bureaucratiques. Malte rappelle que le refus d'assistance humanitaire constitue une grave violation du droit international et que l'utilisation de la famine comme arme de guerre peut être constitutive de crime de guerre. En outre, nous soulignons avec force que la sécurité du personnel des Nations Unies, des travailleurs humanitaires et des journalistes doit être garantie. Nous demandons à Israël de respecter et d'utiliser pleinement le système de notification humanitaire, comme prévu, et de mener une enquête indépendante sur tous les meurtres de membres du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. La reprise des échanges commerciaux doit également être autorisée, car

la population de Gaza ne peut pas continuer de dépendre uniquement de l'aide.

Pour reprendre les termes du Secrétaire général, un changement de paradigme est nécessaire pour faire face de manière adéquate aux conditions désespérées à Gaza. Hier encore, le Conseil a tenu une séance d'information sur le caractère indispensable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de ses services vitaux (voir S/PV.9607). Nous maintenons que l'Office est une force stabilisatrice dans la région et qu'il a besoin que nous continuions à lui apporter notre appui et nos ressources.

En ce qui concerne l'ensemble de la région, les répercussions de la guerre à Gaza, y compris la situation dont nous avons été témoins ces derniers jours, sont profondément inquiétantes. Les tensions accrues à l'échelle régionale et la multiplication des escalades et des accrochages en Cisjordanie, au Liban, en Syrie, en Iraq et au Yémen rapprochent la région d'un embrasement insoutenable. La désescalade immédiate et la retenue sont d'une importance capitale. Le droit international et la diplomatie doivent être nos principes directeurs.

En Cisjordanie, la montée de la violence contre les civils et l'intensification des opérations militaires plongent le Territoire palestinien occupé dans une plus grande instabilité. Malte souligne que les colonies de peuplement israéliennes illégales, la démolition de biens palestiniens et la violence perpétrée par les colons constituent un obstacle à la paix, violent le droit international et menacent la viabilité de la solution des deux États. Nous demandons à Israël de renoncer à ces actions et de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour renforcer et revitaliser l'Autorité palestinienne. La communauté internationale doit appuyer toutes les actions qui permettraient à cette dernière d'assurer une gouvernance efficace, conformément à la solution des deux États, avec Gaza comme partie intégrante d'un État palestinien indépendant. Au fond, un règlement juste du conflit passe par une réalité qui tienne compte des aspirations légitimes des Palestiniens à être admis comme Membre de l'ONU et accéder au statut d'État. Il suppose également une réalité dans laquelle les Israéliens vivent en sécurité, sans être pris en otage par la menace terroriste. Les paramètres nécessaires à la concrétisation de cette vision sont bien connus et doivent être mis en œuvre de toute urgence.

Malte réaffirme son attachement inébranlable à une solution politique globale fondée sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de l'Algérie.

M. Attaf (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et vous exprimer la profonde gratitude de la délégation algérienne pour avoir organisé la présente séance qui, selon nous, est un pas dans la bonne direction.

Parler aujourd'hui de l'admission de l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'ONU nécessite de remonter aux véritables origines et fondements de la question palestinienne. Il s'agit de mettre en lumière son essence, qui ne peut tolérer aucune déformation, et son cœur même, qui ne saurait supporter d'être remis en question ou dénaturé. Par essence et par cœur, j'entends le droit historique et légitime des Palestiniens de créer leur État indépendant et souverain.

Ce droit historique a été reconnu par la communauté internationale, ici même à l'ONU, il y a 76 ans. La communauté internationale s'est engagée à l'établir en tant que solution juste, durable et définitive à la question palestinienne. La non-réalisation de ce droit historique est la cause directe de la prolongation du conflit israélo-arabe et la raison principale de l'absence de sécurité et de sûreté dans une région qui n'a pas goûté à la paix et à la tranquillité depuis plus de sept décennies.

Il s'agit d'un droit historique que l'occupation israélienne est aujourd'hui déterminée à oblitérer et à supprimer, et qu'elle rejette ouvertement, nie et s'obstine à éliminer sans honte ni pudeur. Par sa ténacité exemplaire, Gaza a dévoilé au grand jour les desseins de l'occupant israélien, qu'ils soient déclarés ou cachés, et qui visent tous à liquider la question palestinienne et à faire avorter l'authentique projet national qui lui est associé.

Tout le monde sait que la guerre génocidaire menée à Gaza, l'asphyxie de la Cisjordanie, les politiques de colonisation et d'annexion des territoires palestiniens, la

judaïsation de Jérusalem occupée, les campagnes de déplacements forcés de Palestiniens, et, dernier point mais non le moindre, ce que l'on appelle les dispositions prises par Israël à la suite de la guerre à Gaza, sont autant de phases avancées d'un complot israélien plus vaste, plus global et plus dangereux visant à relancer et à concrétiser le projet du Grand Israël afin d'éradiquer les fondements d'un État palestinien et d'en détruire progressivement les piliers.

Il y a quelques mois à peine, le monde entier a vu le représentant israélien brandir, depuis la tribune de l'Assemblée générale, une carte dessinée sur la base de ses fantasmes et de ses désirs, une carte du Moyen-Orient sur laquelle la Palestine n'apparaissait pas du tout (voir A/78/PV.10).

L'escalade de la violence de l'occupation israélienne se poursuit sur plusieurs fronts dans notre région. Son objectif est clair : détourner l'attention de la communauté internationale de la question de Palestine et tenter de créer de nouveaux conflits régionaux, qui auraient pour conséquence que le peuple palestinien serait progressivement privé de ses droits.

Après tout cela, certains se laissent-ils encore tromper par les calomnies et les affirmations de l'occupant israélien et par ses projets à long ou à court terme? Est-il difficile pour certains de reconnaître la réalité de l'occupation coloniale israélienne, qui continue à vendre la plus grande des illusions, à savoir instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient sur les ruines du projet national palestinien et sur les décombres de l'État national palestinien ? Même après tout cela, quelques-uns veulent absolument nous convaincre qu'il n'est pas encore temps pour la Palestine de devenir Membre à part entière de l'Organisation.

La gravité de la question palestinienne met le Conseil aujourd'hui face à une responsabilité historique, une responsabilité critique et une responsabilité décisive d'agir d'urgence pour imposer la solution des deux États et préserver les fondements de la création d'un État palestinien. La solution des deux États est confrontée à un danger mortel, et pour la sauver avant qu'il ne soit trop tard, il faut accorder le statut de Membre à part entière à l'État de Palestine afin de préserver la paix, la stabilité et la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient. Tout atermoiement ou toute hésitation sur ce point aura des conséquences désastreuses et accorderait un blanc-seing à l'occupation israélienne pour poursuivre ses plans, à savoir, d'une part, le vol, le pillage et l'expansion, et d'autre part, l'extrémisme, l'exagération et l'intransigeance.

À cet égard, l'Algérie a eu l'honneur d'être le pays hôte de la déclaration annonçant la création d'un État palestinien, le 15 novembre 1988. Mon pays a également eu l'honneur d'être le premier pays à reconnaître officiellement l'État de Palestine. Dans le prolongement de cet héritage historique, dont mon pays est très fier, le Président de la République algérienne, M. Abdelmadjid Tebboune, a appelé, du haut de la tribune de l'Assemblée générale, à sa dernière session (voir A/78/PV.5), à l'accélération du processus d'octroi du statut de Membre à part entière de l'ONU à l'État de Palestine. À cette fin, mon pays a pris l'initiative de présenter un projet de résolution (S/2024/312) au Conseil, en étroite coordination avec nos frères palestiniens et arabes et diverses entités régionales qui défendent vigoureusement la question de Palestine, à savoir la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, le Mouvement des pays non alignés et l'Union africaine.

Le moment est venu d'assumer nos responsabilités et nos devoirs, sans faiblir ou nous dérober à nos engagements et à nos promesses. Alors que nous demandons instamment à tous les membres du Conseil d'appuyer nos efforts, nous insistons sur le fait que l'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre trois objectifs fondamentaux.

Premièrement, renforcer et stabiliser la solution des deux États face aux menaces qui pèsent sur cette solution convenue au niveau international et qui risquent de l'affaiblir, de la fragiliser, voire de la faire disparaître.

Deuxièmement, préserver les fondements d'un État de Palestine souverain et indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Enfin, troisièmement, poser les premiers jalons de la relance du processus de paix sur des bases saines et solides, ce qui permettrait à son tour de mobiliser des efforts pour répondre aux exigences de la cause palestinienne en vue de rétablir la paix, la stabilité et la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Il va sans dire qu'une telle démarche est la moindre et la plus simple des choses que l'humanité puisse faire pour les milliers et les milliers de Palestiniens qui meurent en martyrs à Gaza chaque jour, chaque heure, chaque minute, chaque seconde, pour défendre leur cause, notre cause, et la cause de l'humanité tout entière. Rendre justice au peuple palestinien est un impératif urgent. C'est un impératif juridique, légitime, politique, humanitaire, culturel et de sécurité.

M^{me} Cvelbar Bek (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Nous nous trouvons à un moment décisif en ce qui concerne la crise au Moyen-Orient et le rôle du Conseil dans son règlement. Face au risque croissant de véritable escalade régionale, nous ne pouvons perdre de vue la situation à Gaza et en Cisjordanie. Je voudrais réaffirmer notre conviction que c'est la clef pour apaiser les tensions dans la région.

Je voudrais proposer trois mesures qui pourraient nous aider à nous éloigner du bord du précipice.

Premièrement, il faut appeler clairement et sans ambiguïté à la mise en œuvre immédiate et intégrale des résolutions du Conseil de sécurité et des ordonnances de la Cour internationale de Justice relatives au conflit à Gaza. Tous les États Membres sont tenus de respecter la Charte des Nations Unies, notamment en mettant en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Nous condamnons vivement que des otages soient toujours détenus à Gaza, tandis que leurs familles restent dans l'angoisse en s'interrogeant sur leur sécurité et leur bien-être. Des familles, des logements, des écoles, des hôpitaux, des routes et des infrastructures ont été détruits à Gaza. Les populations sont impuissantes alors que leur vie s'effondre et que la famine et la maladie sont imminentes. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de ce conflit. Nous entendons toutes et tous leurs appels désespérés à l'aide. Nous demandons à Israël de lever les obstacles complexes à la fourniture de l'aide humanitaire et de coopérer avec l'ONU pour organiser une distribution sûre et plus rapide de l'aide. Nous condamnons toutes les violations du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits humains, et nous demandons que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes, y compris pour les violences sexuelles.

La menace d'une offensive militaire à Rafah, à laquelle nous nous opposons fermement, est toujours présente. Ces derniers jours, la situation en Cisjordanie s'est aggravée. Nous devons éteindre ces incendies avant qu'ils n'embrasent toute la région. La mise en œuvre de la résolution 2728 (2024) s'impose de toute urgence, suivie d'une solution politique globale à la crise. Nous estimons qu'un cessez-le-feu à Gaza est essentiel pour réduire les tensions qui sont vives dans la région, notamment le long de la Ligne bleue, en mer Rouge et ailleurs.

Deuxièmement, tous les acteurs et leurs partenaires dans la région doivent faire preuve de la plus grande

retenue. Nous devons désamorcer et apaiser la situation. Les attaques de missiles et de drones ne permettront pas de remédier aux causes profondes de la crise. Elles ne sont pas des solutions, tout comme les actes de représailles ne constituent pas un dialogue. La diplomatie est le seul moyen d'aller de l'avant.

Troisièmement, nous devons lancer et soutenir le processus politique menant à la solution des deux États. Nous sommes d'avis que le Conseil doit jouer un rôle dans le processus politique et à cet égard, nous saluons le projet de résolution proposé par la France. Selon nous, la solution des deux États doit être fondée sur l'égalité souveraine des États, et nous appuyons donc leur égalité de statut au sein de l'ONU. Cela renforcerait le rôle de l'Autorité palestinienne et contribuerait également à la sécurité d'Israël.

Tous les membres du Conseil, qu'ils soient permanents ou non, sont investis de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons donc assumer cette responsabilité en nous engageant clairement à mettre fin à cette spirale de conflits et à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international. Les populations de la Palestine, d'Israël et de l'ensemble du Moyen-Orient ne demandent pas l'impossible. Elles veulent la paix et la sécurité, et une vision viable pour un avenir meilleur et digne. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela devienne une réalité.

M. Uemura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Borg, Ministre des affaires étrangères et européennes et du commerce de la République de Malte, de son initiative. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

Le conflit qui a commencé avec l'attaque perpétrée par le Hamas et d'autres groupes en octobre 2023 dure depuis plus de six mois. Tout d'abord, je voudrais exprimer mes sincères condoléances en ce qui concerne toutes les victimes, y compris les femmes, les enfants et les travailleurs humanitaires, ainsi qu'à leurs familles. Le monde ne veut plus de pertes en vies humaines et de ce cycle de violence. Pourtant, le conflit perdure. J'espère sincèrement que la poursuite des débats et la volonté affichée par le Conseil de sécurité pousseront les parties concernées à changer de comportement et conduiront à une amélioration de la situation. Le mois dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2728 (2024), exigeant un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Le Japon a exhorté toutes les parties à agir de bonne foi sur la base de cette résolution. Le Japon constate que les conditions

relatives à l'aide humanitaire, y compris l'accès humanitaire, se sont quelque peu améliorées. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être déployés en vue d'un changement radical de la situation catastrophique sur le terrain. Le cessez-le-feu ne s'est toujours pas concrétisé.

Les pays concernés ont déployé de sérieux efforts en dehors de cette salle pour obtenir la libération des otages et un cessez-le-feu. J'estime qu'il convient de rendre un plus grand hommage à ceux qui servent le mieux. Le Conseil de sécurité doit favoriser et encourager ces efforts. Une opération militaire de grande envergure dans la zone fortement peuplée de Rafah serait catastrophique et ferait un très grand nombre de victimes. Une telle issue est inacceptable.

Nous sommes aujourd'hui face à une situation extrêmement dangereuse susceptible d'avoir des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de la région et pour le monde. Le Japon est vivement préoccupé par l'attaque menée par l'Iran contre Israël, qui accroît l'insécurité au Moyen-Orient. Nous condamnons fermement cette escalade. Le Japon n'a cessé d'exhorter les parties concernées à désamorcer la situation et réaffirme sa détermination à continuer de déployer tous les efforts diplomatiques nécessaires pour éviter que la situation ne se détériore davantage. En outre, la spirale de la violence entre Israël et le Hezbollah se poursuit, et les attaques menées par les houthistes contre des navires en mer Rouge et dans le golfe d'Aden entravent leur passage libre et sûr.

Pour mettre fin à la tragédie actuelle et instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient, il n'y a pas d'autre solution que la coexistence pacifique entre Israël et la Palestine. Pour atteindre cet objectif, la confiance mutuelle est indispensable. Instaurer un climat de confiance n'est pas une tâche facile. Il faudra non seulement du temps pour surmonter la haine et le chagrin actuels, mais aussi un engagement réciproque et clair à renforcer la confiance. Compte tenu de la situation actuelle, cette mission peut même sembler presque impossible. Toutefois, le Japon ne renoncera pas et continuera de contribuer à la réalisation de la solution des deux États grâce à ses initiatives et ses efforts. Dans les bons comme dans les mauvais moments, le Japon restera aux côtés de la Palestine, d'Israël et de tous les peuples du Moyen-Orient.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé.

Depuis sept mois, le Moyen-Orient est plongé dans un violent conflit qui a déjà coûté la vie à plus de 34 000 civils à Gaza. L'escalade s'amplifie de jour en jour et se propage à d'autres pays de la région. Pour la première fois depuis des décennies, la menace d'une confrontation armée à grande échelle se profile à l'horizon. La présente séance est une bonne occasion de faire le point sur ce que la communauté internationale a été ou non en mesure de faire pour régler cette crise.

D'abord et surtout, le Conseil de sécurité a-t-il, conformément à son mandat, exigé l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat par les parties ? Il l'a fait, dans la résolution 2728 (2024), qui couvre officiellement la période du ramadan, lequel est terminé, mais qui demande également une transition vers un cessez-le-feu durable. À cette fin, la Chine et la Fédération de Russie ont dû opposer leur veto à un projet de résolution américain (S/2024/239) dont l'objectif était précisément de veiller à ce qu'il n'y ait pas de cessez-le-feu. Le Conseil a-t-il pu superviser la mise en œuvre de la résolution 2728 (2024) et contraindre ceux qui en faisaient fi à l'appliquer ? Hélas, non. Est-ce parce que nous n'avons pas fait assez d'efforts ? Toute affirmation dans ce sens serait totalement erronée. Dès le 7 octobre, le Conseil n'a cessé de réfléchir à des moyens de mettre fin à la violence à Gaza. Au total, les délégations ont proposé pas moins de 10 projets de résolution, et nous pouvons tous convenir qu'il s'agit là d'un nombre important. Dès le 16 octobre, la Fédération de Russie a déposé un premier projet de résolution concernant un cessez-le-feu dans la bande de Gaza (S/2023/772), auquel la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon se sont opposés. Le texte suivant, déposé par le Brésil le 18 octobre (S/2023/773), s'est heurté au seul veto des États-Unis, en dépit du fait qu'il contenait un libellé extrêmement important, comme le prétendent maintenant nos collègues américains, qui condamne le Hamas. On ne peut qu'imaginer combien de vies auraient pu être sauvées si ces propositions avaient été soutenues, y compris la vie des otages, dont nous avons également exigé la libération.

Depuis lors, Washington a eu recours au veto à trois autres reprises pour empêcher le Conseil de sécurité de prendre une décision qui aurait mis fin à l'opération militaire israélienne à Gaza. Nos collègues américains ne cachent pas qu'ils considèrent le Conseil de sécurité comme un obstacle qui ne doit pas entraver leur « diplomatie efficace sur le terrain », alors que leur objectif réel était de donner les coudées franches à leur principal allié au Moyen-Orient pour « nettoyer » l'enclave. Nous nous souvenons bien, et nous espérons que les autres membres du Conseil ne l'ont pas oublié, que la délégation des

États-Unis a exigé que la moindre référence à la nécessité de mettre fin à la violence soit supprimée de tout projet de texte.

Chaque veto des États-Unis sur Gaza n'est pas juste une autre statistique dans les votes du Conseil de sécurité. Nous ne devons pas oublier qu'il a également des conséquences concrètes et tragiques, à savoir la vie de milliers de civils à Gaza. Il a fallu six mois à Washington pour se rendre compte qu'elle avait pratiquement épuisé son influence sur Israël et se trouvait dans une situation où la queue remue le chien, Tel Aviv dictant en pratique ses conditions et exigeant un soutien inconditionnel de la part des États-Unis pour toutes ses décisions irresponsables. Ensuite, en mars, pour tenter de se disculper, les États-Unis – à présent critiqués par la quasi-totalité de la communauté internationale pour leur recours inhumain au veto – ont rédigé le projet de résolution S/2024/239, un texte très étrange qui a philosophiquement « considéré » qu'il était « impératif » d'instaurer un cessez-le-feu sans aller jusqu'à l'exiger. Dans le même temps, le projet de résolution a été truffé de « pièges » et de « mines » donnant essentiellement le feu vert à Israël pour poursuivre ses opérations militaires, et même pour « nettoyer » Rafah. Comme je l'ai dit, au même titre que nos collègues chinois et algériens, nous ne pouvions permettre au Conseil d'autoriser ainsi que l'on continue de tuer des civils palestiniens. Grâce à cela, trois jours plus tard, comme je l'ai mentionné, le Conseil de sécurité a pu adopter la résolution 2728 (2024), présentée par les 10 membres élus du Conseil, exigeant un cessez-le-feu pendant la période du ramadan.

Aujourd'hui, les États-Unis ont l'hypocrisie de critiquer la Russie et la Chine pour avoir bloqué leur « excellent » projet de résolution. En réalité, notre veto est un exemple de la raison pour laquelle nous avons besoin de cet instrument et constitue également une réponse à ceux qui exigent que ce droit soit aboli. Il est nécessaire pour empêcher l'adoption de décisions déséquilibrées et sournoises promues par Washington.

Malheureusement, Israël fait ouvertement fi de la résolution 2728 (2024), encouragé par les États-Unis, qui l'ont promptement qualifiée de « non contraignante ». Cela a contraint M^{me} Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, à conclure que le seuil indiquant que des actes de génocide ont été commis par Israël a été atteint. Elle a également qualifié les déclarations des dirigeants israéliens selon lesquelles ils affirment respecter le droit international humanitaire et

leur utilisation de prétextes concernant le droit de légitime défense et la lutte contre le terrorisme de « camouflage humanitaire ».

Je voudrais poser une deuxième question. Nos efforts collectifs ont-ils permis d'améliorer la situation humanitaire à Gaza ? Une fois de plus, la réponse est négative. Le Conseil a adopté deux résolutions soi-disant humanitaires, à savoir les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Cependant, comme nous avons prévenu, en l'absence d'un cessez-le-feu durable ces résolutions sont restées de simples mots couchés sur papier. Les travailleurs humanitaires ne peuvent pas faire leur travail dans le contexte d'hostilités actives. Ils sont désarmés. Non seulement ils ne peuvent aider les civils, mais ils ne peuvent même pas se défendre. Nous réaffirmons que contrairement à la désinformation américaine, ces deux résolutions, ainsi que la résolution 2728 (2024), prévoyaient des mesures visant à protéger le personnel humanitaire, mais elles ne peuvent pas être mise en œuvre en l'absence de cessez-le-feu. L'opération israélienne à Gaza par Israël s'est déjà tristement distinguée en entraînant le plus grand nombre de décès de travailleurs humanitaires des Nations Unies de l'histoire. Plus de 240 personnes ont été tuées, dont 178 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et ce nettoyage n'est pas terminé. Les soldats israéliens tirent sur des convois humanitaires, bloquent leur accès et ralentissent l'acheminement des fournitures. Les pays occidentaux ne les critiquent pour de tels actes que si des citoyens occidentaux sont tués. Tous les appels à la déconfliction, qui est tributaire de la bonne volonté des commandants sur le terrain, sont vides de sens et ne changeront pas réellement la situation catastrophique des travailleurs humanitaires sur le terrain tant qu'un véritable cessez-le-feu ne sera pas en place.

Enfin, ma dernière question consiste à savoir si la communauté internationale est parvenue à empêcher le conflit de se propager dans toute la région, et encore une fois la réponse est non. La situation le long de la frontière entre le Liban et Israël est très instable. Israël ne cesse de bombarder le Liban et la Syrie. C'est à nos collègues occidentaux, en particulier les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, que nous devons le fait que le Conseil n'a pas condamné la frappe israélienne sur les locaux diplomatiques iraniens à Damas le 1^{er} avril et n'a donc pas réaffirmé le caractère sacré de l'un des piliers fondamentaux des relations internationales, qui est l'inviolabilité des locaux et du personnel diplomatiques et consulaires. Cela a entraîné une nouvelle escalade régionale extrêmement dangereuse aux conséquences totalement imprévisibles.

Ce mépris de l'Occident pour certains États et leurs droits, en divisant le monde entre leurs amis qui sont au-dessus de la loi et leurs ennemis dont les intérêts légitimes peuvent être ignorés, a conduit le Moyen-Orient au bord d'une guerre majeure. C'est ce que nos collègues occidentaux appellent « diplomatie efficace ». Le « fruit » de cette diplomatie est davantage de victimes et de destructions. Pour résumer, où en sommes-nous ? Concrètement, en raison de la position d'un seul État, qui a bloqué tous nos efforts, la communauté internationale n'a pas été en mesure de protéger les Palestiniens du massacre israélien, d'alléger leurs souffrances ni de mettre fin à la spirale de violence. En outre, elle n'a pas été en mesure d'aider les Palestiniens à créer leur propre État depuis 1948.

Après avoir fait sa déclaration incendiaire, dont nous connaissons déjà le contenu par cœur, le Représentant permanent d'Israël n'a pas pris le temps d'écouter les membres du Conseil de sécurité et les Ministres arabes et d'autres pays qui étaient présents dans la salle aujourd'hui. Il s'autorise depuis longtemps à faire des remarques insultantes à l'encontre de l'ONU et de son personnel, y compris du Secrétaire général lui-même. Aujourd'hui, il n'a pas hésité à qualifier le Conseil de sécurité de « Conseil de la terreur ». Il a clairement oublié que l'État d'Israël a lui-même été créé sur la recommandation du Conseil et de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Va-t-il également remettre cette décision en question ? Et peut-être répondra-t-il à ma question concernant le fait de savoir si Israël répondait aux critères d'admission lorsqu'il est devenu Membre de l'ONU.

Je voudrais partager un petit morceau d'histoire extrait d'une lettre en date du 6 décembre 1948 du Président du Comité pour l'admission des nouveaux Membres au Président du Conseil de sécurité.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Le Comité du Conseil de Sécurité a délibéré sur la demande d'Israël tendant à son admission dans l'Organisation des Nations Unies.

Il résulte de ses délibérations que le Comité n'a pas estimé posséder, au stade actuel, les éléments d'appréciation propres à lui permettre de se prononcer. Il a, notamment, été signalé au sein du Comité que l'Assemblée générale n'avait pas encore elle-même pris position sur l'ensemble de la question de Palestine.

Les délégués de l'Union soviétique et de l'Ukraine ont, cependant, fait remarquer que, pour leur part, ils considéraient qu'il n'y avait aucune

raison de retarder l'admission d'Israël dans l'Organisation. De son côté, le délégué de la Syrie a déclaré s'opposer à la demande d'admission, ajoutant que cette demande ne méritait pas d'être prise en considération.

Le Comité du Conseil m'a chargé de porter ce qui précède à la connaissance du Conseil de sécurité. Dans la pensée du Comité du Conseil, il appartiendra au Conseil de décider, le moment venu, s'il convient qu'il en réfère à nouveau au Comité ou qu'il se prononce directement lui-même. » (S/1110)

(l'orateur reprend en russe)

Puis, le 7 mars 1949, le Président du Conseil de sécurité a adressé une lettre à l'Assemblée générale (A/818) dans laquelle il lui transmettait un projet de résolution sur l'admission d'Israël à l'ONU.

Par conséquent, le minimum que nous puissions faire et que nous soyons moralement tenus de faire ici et maintenant est d'honorer la demande de la Palestine d'être admise à l'ONU. Elle a parcouru un chemin long et douloureux pour atteindre cet objectif et, depuis 2012, elle bénéficie du statut unique d'État non membre observateur de l'ONU. Il ne lui reste plus qu'une étape à franchir pour obtenir le statut de Membre à part entière.

Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité à voter pour le projet de résolution pertinent (S/2024/312) qui a été déposé, comme je l'ai dit, par l'Algérie au nom du Groupe des États arabes. Nous sommes convaincus que le fait de reconnaître à la Palestine un statut égal à celui d'Israël contribuera à un règlement à long terme du conflit palestinien-israélien sur la base du cadre juridique international bien connu adopté par l'ONU et réaffirmé par l'Initiative de paix arabe de 2002. Il s'agit avant tout de créer un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Il est clair que la réalisation de cet objectif nécessite la mise en place d'un mécanisme diplomatique collectif, ainsi que des efforts pour régler les questions humanitaires urgentes que nous avons mentionnées. Nous sommes convaincus que, dans ce mécanisme, un rôle important doit être dévolu aux pays de la région, les États arabes et islamiques, qui comprennent aussi bien, voire mieux, que d'autres, comment parvenir à une solution juste fondée sur un cadre juridique international convenu d'un commun accord.

Cela n'occulte évidemment pas l'importance capitale d'un cessez-le-feu, conformément à la résolution 2728 (2024). Si cette dernière n'est pas mise en œuvre, le Conseil a le pouvoir d'imposer des sanctions à ceux qui violent ou sabotent ses décisions. Nous reviendrons sur cette question très prochainement.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son exposé aujourd'hui.

Pour commencer, je voudrais rappeler que le Royaume-Uni condamne avec la plus grande fermeté l'attaque sans précédent de l'Iran contre Israël, ainsi que sa violation des espaces aériens jordanien et iraquien. Le Royaume-Uni continue d'appeler à la désescalade et demeure résolument déterminé à protéger et à maintenir la stabilité dans la région. Les actions de l'Iran n'améliorent en rien les perspectives de paix en Israël et à Gaza.

Le Royaume-Uni condamne sans équivoque les attaques du 7 octobre 2023 et appelle à la libération inconditionnelle et immédiate de tous les otages. Il reste déterminé à collaborer avec ses partenaires internationaux afin d'obtenir d'urgence une pause immédiate pour faire entrer l'aide et faire sortir les otages, puis progresser vers un cessez-le-feu permanent et durable, sans reprise des combats ni perte de vies humaines. En outre, nous demandons d'urgence la mise en œuvre intégrale de la résolution 2720 (2023), afin de protéger les civils et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Gaza connaît une crise humanitaire dévastatrice qui ne cesse de s'aggraver. Les Gazaouites ont besoin d'une aide plus importante, et ils en ont besoin maintenant. Nous nous félicitons de l'engagement pris par Israël d'ouvrir totalement le port d'Ashdod et le point de contrôle d'Erez et d'accroître la capacité via le couloir terrestre depuis la Jordanie. Nous sommes déterminés à ce que la communauté internationale collabore avec Israël pour veiller à ce que ces changements vitaux soient pleinement mis en œuvre. Comme l'a clairement indiqué le Ministre des affaires étrangères de mon pays lors de sa visite dans la région hier, nous devons poursuivre nos efforts pour faire parvenir davantage d'aide à Gaza et faire sortir les otages.

Pour sa part, le Royaume-Uni a triplé son aide financière pour l'exercice en cours. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour acheminer davantage d'aide par voie terrestre, maritime et aérienne, afin d'atteindre les personnes qui en ont désespérément besoin à Gaza.

Nous sommes favorables à une solution prévoyant deux États qui garantisse la sécurité et la stabilité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Nous devons donner aux habitants de la Cisjordanie et de Gaza un horizon politique avec une voie crédible vers un État palestinien et un nouvel avenir, et cette voie doit être irréversible. Cela ne dépend pas entièrement de nous. Toutefois, la Grande-Bretagne et ses partenaires peuvent y contribuer en confirmant leur attachement à un État palestinien souverain et viable.

En ce qui concerne la reconnaissance, elle ne doit pas marquer le début d'un nouveau processus, mais ne doit pas non plus être la dernière étape du processus. Notre position de longue date est que nous reconnaissons un État palestinien au moment qui sera le plus propice au processus de paix. Pour ce faire, il faut tout d'abord régler la crise immédiate à Gaza.

Nous devons axer nos efforts collectifs sur les éléments vitaux d'une paix durable. Cela signifie qu'il faut libérer tous les otages ; former un nouveau gouvernement palestinien pour la Cisjordanie et Gaza, en accompagnant cette formation d'un dispositif d'appui international ; éliminer la capacité du Hamas de lancer des attaques contre Israël ; veiller à ce que le Hamas ne dirige plus Gaza ; et, comme je l'ai mentionné, ouvrir un horizon politique qui offre une voie crédible et irréversible vers une solution prévoyant deux États.

Enfin, je voudrais aborder la question de l'expansion continue des colonies de peuplement et de la démolition des biens palestiniens dans les territoires palestiniens occupés. Nous affirmons clairement que les colonies sont illégales au regard du droit international et nous exhortons une fois de plus Israël à mettre fin immédiatement à leur expansion. Le Royaume-Uni reste déterminé à agir avec vigueur pour appuyer la paix et la stabilité dans la région.

Je conclurai en réaffirmant l'attachement du Royaume-Uni à la solution des deux États et son engagement à traduire les paroles du Conseil en actes. Nous devons œuvrer de concert pour faire de cette vision de la paix une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

M. Kabba (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence maltaise du Conseil d'avoir organisé cette séance sous la forme d'un débat public de haut niveau. Je remercie également le Secrétaire général,

S. E. M. António Guterres, de son exposé détaillé, qui donne à réfléchir.

Le débat d'aujourd'hui se tient dans le contexte de la demande d'admission de l'État de Palestine comme Membre de l'ONU, 13 ans après que la demande de la Palestine a été examinée pour la première fois par le Comité d'admission de nouveaux Membres. La Sierra Leone reconnaît les fondements d'une telle demande qui, de notre point de vue, est légitime et ouvrirait la voie à un horizon politique fondé sur les principes de la solution des deux États sur la base de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui préconise la création d'un État arabe indépendant et d'un État juif indépendant, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

La Sierra Leone appuie la demande d'admission de l'État de Palestine en tant que Membre de l'ONU. Notre appui s'inscrit dans le droit fil et dans le contexte de notre examen de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, des articles 58 et 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et des orientations fournies par la Cour internationale de Justice (CIJ) dans son avis consultatif du 28 mai 1948 sur les conditions de l'admission d'un État comme Membre de l'ONU.

Cette demande de réexamen de la demande d'admission de l'État de Palestine à l'ONU, introduite en 2011, intervient six mois après le début du conflit entre Israël et le Hamas. Nous avons entendu des témoignages de première main sur ce que signifie vivre dans la bande de Gaza après le 7 octobre 2023. Il existe des rapports d'expert sur les conséquences du conflit sur les femmes, les enfants, les travailleurs humanitaires, les journalistes et d'autres groupes vulnérables, ainsi que sur tous les civils en Palestine et en Israël.

Dans la bande de Gaza, nous sommes engagés dans une course contre la montre pour prévenir la famine et les épidémies de maladies infectieuses. C'est pourquoi nous réitérons notre appel pressant à un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza, ainsi qu'au plein respect et à la mise en œuvre des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024) par les parties.

Depuis six mois, nous affirmons sans ambiguïté que les attaques odieuses commises le 7 octobre 2023 par le Hamas contre des civils israéliens sont inadmissibles. Nous condamnons la prise d'otages, dont 134 sont toujours détenus par le Hamas et d'autres groupes armés. La prise d'otages constitue une violation grave du droit international. Nous réitérons notre appel, l'appel du Conseil de sécurité, l'appel de l'Assemblée générale et l'appel de la

CIJ, à ce que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition.

Nous avons également jugé totalement inacceptable la réponse militaire d'Israël, caractérisée par le bombardement massif de la bande de Gaza, effectué sans respecter les principes de distinction et de proportionnalité et sans assurer la protection des civils, des biens de caractère civil et du personnel humanitaire. Les meurtres, les souffrances et les châtements collectifs doivent cesser. La Sierra Leone demande instamment que toutes les parties qui ont commis des violations du droit international soient amenées à répondre de leurs actes.

La Sierra Leone continue de préconiser vivement la désescalade et la poursuite des échanges politiques et diplomatiques à la suite de la séance tenue en urgence par le Conseil de sécurité le 14 avril (voir S/PV.9602). Nous rappelons notre condamnation des attaques de représailles, telles que déclarées, qui ne sont pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous rappelons également notre condamnation de l'emploi de la force, en violation de la Charte des Nations Unies et des dispositions applicables du droit international, y compris en ce qui concerne le développement et la conduite des relations amicales, ainsi que les protections diplomatiques et consulaires, et de tout comportement dans la région qui pourrait conduire à une escalade ou exacerber une situation déjà instable au Moyen-Orient. En outre, nous constatons avec préoccupation, hélas, la montée des tensions en Cisjordanie occupée et de l'autre côté de la Ligne bleue au Liban, où des échanges de roquettes et de missiles et d'autres attaques sont observés. Cette évolution est dangereuse et risque de faire dégénérer le conflit actuel en une guerre régionale. Nous appelons toutes les parties à exercer la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte unilatéral ou de tout acte de représailles qui serait préjudiciable à la population civile ainsi qu'à la paix dans la région.

Il importe tout particulièrement, à l'heure actuelle, de rester concentrés sur la question essentielle qui nous occupe, à savoir la cessation des hostilités dans la bande de Gaza menant à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien grâce à la solution des deux États.

Le niveau de souffrance dans la bande de Gaza est sans précédent. Plus de 33 500 Palestiniens auraient été tués et plus de 76 000 blessés, et l'on estime à 1,7 million le nombre de déplacés. Pourtant, Israël poursuit ses opérations militaires intenses dans la bande de Gaza, ainsi que ses raids en Cisjordanie occupée, aggravant encore les tensions et le risque de débordement régional. Une guerre

prolongée signifie qu'aucun groupe de personnes dans le territoire occupé ne sera épargné, ni les civils, ni les travailleurs humanitaires, ni les prestataires de santé, ni les journalistes.

Tout récemment, après avoir entendu les informations faisant état du meurtre de sept travailleurs humanitaires de World Central Kitchen, on a appris qu'un convoi de l'UNICEF a été attaqué alors qu'il se rendait dans le nord de la bande de Gaza pour y apporter une aide vitale, notamment des aliments thérapeutiques destinés aux enfants exposés à un risque de malnutrition et de mortalité évitable. Nous sommes profondément préoccupés par les conclusions de la mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies à Khan Younès, qui indiquent que la ville est marquée par des destructions importantes de maisons, d'écoles, d'hôpitaux, de routes et d'autres infrastructures.

Face à cette situation critique et difficile, nous ne devons pas renoncer, en tant que Conseil, à honorer la responsabilité qui nous incombe en vertu de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit faire fond sur les interventions importantes qu'il a réalisées en adoptant les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024) et se pencher sur l'importante question de la mise en œuvre de ses résolutions.

En faisant le point sur les efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer le sort des civils à Gaza et en Israël, la Sierra Leone exprime son appui au Secrétaire général et à ses représentants et salue l'action qu'ils mènent dans des conditions difficiles. Nous félicitons les travailleurs humanitaires, notamment le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui font preuve d'un professionnalisme et d'une empathie exceptionnels dans l'exercice de leurs fonctions, certains d'entre eux ayant consenti le sacrifice suprême. La Sierra Leone exprime ses condoléances les plus sincères à leurs proches et à leurs familles.

À ce stade et alors que nous œuvrons collectivement à la recherche d'une solution durable à ce conflit de longue date, la Sierra Leone voudrait rappeler les points suivants.

Premièrement, nous soulignons la nécessité pour les parties au conflit de souscrire aux nombreux appels en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et permanent, de permettre que l'acheminement de l'aide humanitaire soit étendu, par toutes les modalités, et de mettre en œuvre, dans leur intégralité, la résolution 2728 (2024) et les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), qui l'ont précédée,

qui sont non seulement toujours valables, mais également contraignantes. À cet égard, nous appelons toutes les parties concernées à renforcer les efforts de l'UNRWA, qui ne peut être remplacé par aucun autre organisme ni aucune autre entité, car l'action qu'il mène pour les Palestiniens, non seulement à Gaza, mais dans l'ensemble de la région, est incommensurable et permet de sauver des vies.

Deuxièmement, les parties au conflit doivent respecter les obligations qui leur incombent, en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, de protéger les civils et les biens de caractère civil.

Troisièmement, compte tenu de leur importance complémentaire, la Sierra Leone appelle à la conclusion rapide des négociations entre Israël et le Hamas, auxquelles participent l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, et invite les parties à dialoguer de bonne foi.

Je voudrais conclure mon intervention en rappelant la nécessité d'intensifier le dialogue politique dans la quête persistante d'une paix entre Israël et la Palestine, fondée sur la solution des deux États.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président, pour présider la séance d'aujourd'hui, et je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé. La Chine salue la participation du Représentant spécial du Président de la Palestine et des Ministres des affaires étrangères des États arabes et d'autres pays à la présente séance.

Au cours des six derniers mois, depuis le début du cycle actuel du conflit israélo-palestinien, la Chine, de concert avec la communauté internationale, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver des vies et instaurer la paix. Le Président chinois Xi Jinping a exposé dans le détail, à plusieurs reprises, la position de la Chine sur la situation actuelle en Palestine et en Israël, appelant à un cessez-le-feu immédiat pour mettre fin aux combats afin d'empêcher le conflit de s'étendre et de garantir la sécurité et la fluidité de l'acheminement de l'aide humanitaire. Il a également souligné que l'issue réside fondamentalement dans la mise en œuvre de la solution des deux États en vue de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de Palestine à bref délai.

Alors que le conflit se poursuit, la situation sur le terrain est précaire. La guerre met à l'épreuve notre conscience et la justice, tandis que la paix en appelle à notre rationalité et à notre responsabilité. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit faire preuve d'une ferme détermination, faire les bon choix et prendre des mesures énergiques.

Un cessez-le-feu immédiat doit être promu de toute urgence. Le ramadan est terminé, mais la population de Gaza n'a toujours pas vu le cessez-le-feu tant attendu. En outre, les répercussions négatives du conflit continuent de s'étendre. La cruelle réalité à laquelle nous sommes confrontés depuis plus de six mois montre clairement que la poursuite des combats n'améliorera la sécurité d'aucun des deux camps. Au contraire, elle ne fera qu'augmenter le nombre de victimes civiles innocentes et entraînera toute la région dans une catastrophe encore plus grave. Nous exhortons Israël à mettre dûment en œuvre la résolution 2728 (2024), à faire immédiatement marche arrière, à cesser ses opérations militaires contre Gaza et à abandonner tout projet d'attaque contre Rafah. Nous demandons aux pays qui ont une influence notable sur les parties au conflit d'adopter une position impartiale et de faire des efforts concrets pour promouvoir un cessez-le-feu. Nous appelons par ailleurs les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions, afin d'éviter que le conflit ne s'aggrave.

Des mesures concrètes doivent être prises pour atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. Même lorsqu'ils ont la chance d'échapper aux bombardements et aux frappes aériennes, les habitants de Gaza restent confrontés à la menace d'une famine d'origine humaine. Une telle catastrophe au XXI^e siècle dépasse les limites de la conscience morale. Israël doit lever le blocus imposé à Gaza, ouvrir tous les points de passage terrestres et garantir un accès adéquat et rapide aux fournitures humanitaires ainsi que leur distribution sûre et ordonnée dans la bande de Gaza, conformément à l'ordonnance de la Cour internationale de Justice et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est le pilier de l'action humanitaire à Gaza et joue un rôle irremplaçable. Nous nous opposons à toute attaque malveillante contre l'UNRWA et à toute tentative visant à le supprimer, et nous appelons les pays concernés à reprendre le financement de l'Office dès que possible.

Il faut agir avec une ferme détermination pour relancer le processus en faveur de la solution des deux États. Le moyen fondamental de régler le problème du Moyen-Orient consiste à mettre en œuvre cette solution, afin que les Palestiniens et les Israéliens puissent bénéficier d'une sécurité commune et que les peuples arabe et juif puissent parvenir à un développement commun. La phase actuelle du conflit est un avertissement extrêmement tragique à la communauté internationale, qui ne peut plus faire abstraction de l'aspiration du peuple palestinien

à l'indépendance et au statut d'État, ni perpétuer l'injustice historique qui lui a été infligée. La Chine appelle à une intensification des efforts diplomatiques internationaux pour rétablir les perspectives politiques de la solution des deux États. À cet égard, nous plaidons en faveur de la tenue d'une conférence de paix internationale de plus grande envergure, de plus grande portée et plus efficace, afin d'élaborer un calendrier et une feuille de route pour la mise en œuvre de cette solution.

Le conflit palestinien-israélien dure depuis plus de 70 ans. Il y a longtemps qu'Israël a obtenu son indépendance et son statut d'État, mais le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à disposer de son propre État a longtemps été traité par le mépris. L'admission à l'ONU en tant que Membre à part entière est une étape importante pour la Palestine en vue de la création d'un État indépendant. La Palestine a demandé que sa demande d'admission à l'Organisation en tant que Membre à part entière soit réexaminée. La Chine appelle tous les membres du Conseil à agir d'une manière responsable du point de vue de l'histoire et à voter cet après-midi pour l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) :

Je remercie le Secrétaire général de son exposé de ce matin et je salue également la présence des ministres qui sont avec nous dans cette salle aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, le Conseil de sécurité organise des débats publics trimestriels sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, ce qui permet à tous les États Membres d'exprimer leur point de vue sur cette question importante. Le débat d'aujourd'hui intervient après six mois d'une explosion de violence sans précédent, qui a semé la mort et la douleur parmi les populations israélienne et palestinienne. Plus de six mois se sont écoulés depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, que l'Équateur condamne une fois de plus sans équivoque. Les horreurs de cette journée n'ont pas été oubliées : le massacre de civils innocents, les tirs indiscriminés de roquettes et les violences sexuelles. Nous n'avons pas non plus oublié les otages qui n'ont toujours pas été libérés. Mon pays exige une fois encore que tous les otages soient libérés immédiatement et sans conditions.

Cela fait également plus de six mois que la situation humanitaire ne cesse de se détériorer, ce qui a de graves répercussions sur la population civile de Gaza. Il y a quelques minutes, nous avons à nouveau entendu un exposé sur cette sombre réalité. Le nombre de morts et

de blessés continue d'augmenter, et nous ne devons pas oublier que chaque chiffre représente un être humain, dont la vie est aussi précieuse que celle des personnes qui sont réunies aujourd'hui dans cette salle. La faim, la surpopulation et les maladies gagnent du terrain, alors que l'humanité a perdu du terrain. Toutes les résolutions du Conseil doivent être pleinement mises en œuvre si nous voulons atténuer les difficultés auxquelles est confrontée la population civile de Gaza. Nous devons faciliter l'acheminement en toute sécurité et en temps voulu d'une aide humanitaire suffisante à toutes les personnes qui en ont besoin. À cette fin, un cessez-le-feu humanitaire est indispensable, comme l'a exigé le Conseil dans sa résolution 2728 (2024). Parallèlement, la violence se poursuit en Cisjordanie. Les événements des derniers jours sont inquiétants et nous rappellent que la résolution 2334 (2016) doit également être pleinement mise en œuvre.

La violence n'est pas la solution à la question palestinienne. Près de huit décennies de conflit, des milliers de morts et la souffrance de générations entières le prouvent. L'Équateur réaffirme donc son engagement à œuvrer en faveur d'une solution pacifique, définitive et juste pour les parties, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes.

Mme Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Secrétaire général de son intervention et je salue la participation ce matin de nombreux ministres et hautes autorités présents parmi nous.

La région a connu un développement majeur dans la nuit du 13 au 14 avril, avec l'attaque sans précédent menée par l'Iran contre Israël. La France l'a condamnée avec la plus grande fermeté. Cette attaque constitue une menace majeure à la paix et la sécurité internationales, et à la stabilité et à la sécurité de la région. La France réitère sa solidarité avec le peuple israélien et rappelle son attachement à la sécurité d'Israël, de nos partenaires et à la stabilité régionale. Elle appelle les parties à faire preuve d'une retenue maximale, afin d'éviter toute escalade, dont les conséquences seraient néfastes pour l'ensemble de la région. Cette attaque nous rappelle, s'il en était besoin, qu'il est urgent de résoudre les différentes crises au Moyen-Orient, pour enrayer une nouvelle montée des tensions. À Gaza, comme l'a dit le Président de la République, Emmanuel Macron, il est essentiel de conclure, sans plus de délai, un accord sur un cessez-le-feu qui garantisse la protection de tous les civils.

La France réaffirme la demande du Conseil de sécurité que toutes les entraves à la fourniture d'une aide

humanitaire soient levées et qu'Israël ouvre et facilite l'utilisation de tous les points de passage pour l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris dans le nord de la bande de Gaza et par un couloir terrestre direct avec la Jordanie, ainsi que par la mer. La France rappelle sa solidarité avec le peuple israélien. Elle réitère sa condamnation des attaques terroristes et des violences sexuelles qui ont été commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier. Elle exige, comme le Conseil, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Il est aussi essentiel que la colonisation, illégale en droit international, et le cycle de violence en Cisjordanie prennent fin. La France condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence commis par des colons contre des civils palestiniens en Cisjordanie, ainsi que le meurtre d'un jeune Israélien. Ces attaques sont inacceptables. Les colons qui commettent des attaques à l'encontre de la population palestinienne doivent répondre de leurs actes. Ces violences sont la conséquence de la poursuite de la politique de colonisation, qui attise les tensions et qui constitue une violation grave du droit international. Nous appelons les autorités israéliennes à assurer la protection de tous les civils, conformément à leurs obligations au titre du droit international. La France, qui a déjà pris des mesures contre les colons violents, envisage de nouvelles mesures, en lien avec ses partenaires.

La France est par ailleurs vivement préoccupée par la poursuite des affrontements à la frontière entre le Liban et Israël. Il incombe à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue afin de prévenir un embrasement régional dont le Liban ne se relèverait pas. Ces affrontements engagent également la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont la capacité d'action et la sécurité doivent absolument être préservées. La France rappelle son attachement à la souveraineté du Liban et à la pleine mise en œuvre par toutes les parties concernées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et elle poursuivra ses efforts en ce sens. C'est le sens de l'engagement du Président de la République, à travers ses contacts avec ses homologues régionaux et internationaux.

Au Yémen, les houthistes doivent aussi cesser leurs attaques en mer Rouge, qui constituent une inacceptable atteinte à la liberté de navigation et obstruent gravement le trafic maritime international. Nous réitérons notre condamnation dans les termes les plus forts de ces attaques et nous demandons la pleine application de la résolution 2722 (2024). Les houthistes doivent mettre un

terme immédiatement à leurs actions déstabilisatrices et s'engager enfin dans le processus de paix, sous l'égide de l'Envoyé spécial des Nations Unies.

En Syrie, seule une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015), qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil, est à même d'offrir aux Syriens la paix durable dont ils ont besoin.

Face à la montée des tensions, la France est mobilisée en faveur d'une désescalade rapide et d'un règlement politique durable du conflit israélo-palestinien, en lien avec ses partenaires régionaux et internationaux. C'est dans ce contexte qu'elle a proposé au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la situation au Proche-Orient, car la solution des deux États est la seule qui puisse permettre de construire une paix juste et durable dans la région. La France réaffirme son attachement à la sécurité d'Israël et à l'édification d'un État pour les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa présence ici et de son exposé.

Nous nous réunissons à un moment où la région connaît des heures sombres. L'Iran et ses partenaires militants, dont le Hamas, nous ont précipités au bord d'un conflit généralisé. Les États-Unis condamnent l'attaque directe de l'Iran contre Israël, que nous avons contribué à déjouer avec Israël et d'autres partenaires. Il ne fait aucun doute que l'objectif de l'Iran, qui a lancé plus de 300 munitions contre Israël, était d'infliger des dommages importants et des pertes en vies humaines. L'engagement des États-Unis en faveur de la sécurité d'Israël est inébranlable – je le répète, inébranlable – et nos contributions à la défense d'Israël contre l'Iran sont une manifestation claire de cet engagement.

Il est essentiel de veiller à ce que la communauté internationale soit unie pour condamner les actes d'escalade irresponsables de l'Iran, qui constituent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales, déstabilisent la région et mettent en danger son propre peuple. Ce matin, en réponse, les États-Unis ont annoncé des sanctions contre plusieurs acteurs impliqués dans le programme de drones de l'Iran, de fournisseurs et de clients de l'un des principaux sidérurgistes d'Iran et d'entreprises automobiles iraniennes ayant des liens avec le Corps des gardiens de la révolution islamique, désigné comme terroriste par les États-Unis, et le Ministère iranien de la défense et de la logistique des forces armées. Nous prévoyons que nos

alliés et partenaires suivront bientôt avec leurs propres sanctions, et nous continuerons de perturber les réseaux qui soutiennent les activités irresponsables de prolifération d'armes de l'Iran, qui ont des effets déstabilisateurs au Moyen-Orient et au-delà.

Le Conseil de sécurité ne doit pas non plus rester inactif face aux agissements de l'Iran. L'Iran viole ouvertement ses obligations juridiques internationales depuis bien trop longtemps, notamment via les actions du Corps des gardiens de la révolution. Les faits sont là. L'Iran arme le Hezbollah en violation de la résolution 1701 (2006). Il a également armé les houthistes et facilité leurs attaques contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis et, plus récemment, contre la navigation marchande et commerciale en mer Rouge, en violation flagrante de la résolution 2216 (2015) et au mépris de la résolution 2722 (2024). L'Iran a transféré des drones d'attaque Shahed destinés à être utilisés dans des attaques contre de multiples États Membres, alors que ces transferts s'inscrivent en violation flagrante de la résolution 2231 (2015). L'Iran a également violé le droit international à plusieurs reprises en exposant des navires commerciaux à des mines et en les capturant dans les eaux internationales du golfe Persique et les voies navigables environnantes, comme il l'a fait le 12 avril. L'Iran a fourni un financement et un entraînement importants à l'aile militaire du Hamas qui, comme nous le savons, a perpétré des actes d'une cruauté indicible le 7 octobre contre des Israéliens, des Américains et des citoyens de pays du monde entier. Ce soutien iranien de longue date continue de contribuer à la crise en cours à Gaza. Le Ministre iranien des affaires étrangères ne manquera certes pas de justifier ces agissements aujourd'hui, mais nous avons la responsabilité collective de rétablir la vérité sur les activités néfastes de l'Iran pour veiller à ce qu'il respecte les résolutions du Conseil et mette fin à ses violations du droit international.

Les États-Unis sont déterminés à renforcer leur coopération pour mettre un terme à la crise à Gaza, notamment en continuant à œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et durable dans le cadre d'un accord visant à libérer les otages détenus par le Hamas et à accroître l'aide humanitaire fournie aux civils palestiniens dans le besoin. Cependant, le Hamas rejette systématiquement les offres d'Israël qui permettraient de faire cesser les combats et de libérer les otages. S'il acceptait l'offre faite par Israël, il permettrait un cessez-le-feu immédiat qui profiterait immédiatement aux Palestiniens. Le Hamas doit accepter ce marché. Dans le cas contraire, il doit expliquer au monde et au peuple palestinien pourquoi il ne l'a pas encore fait, parce qu'à l'heure actuelle, le Hamas est le

seul obstacle à un cessez-le-feu à Gaza – le seul obstacle. Il est extraordinaire de constater que le Hamas a été pratiquement effacé de l'histoire de ce qui se passe à Gaza. Rien de ce que nous avons vu à Gaza ne serait arrivé si le Hamas avait libéré les otages, déposé ses armes, cessé de se cacher derrière des civils et dans des tunnels et s'était rendu. Il a maintenant l'occasion d'accepter la proposition relative au cessez-le-feu et aux otages. La balle est dans le camp du Hamas, et le monde entier attend de voir ce qu'il fera.

Le Président Biden a demandé à Israël d'annoncer et de mettre en œuvre une série de mesures précises, concrètes et mesurables pour protéger les civils, atténuer les souffrances humanitaires et garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Israël doit faire plus pour prévenir des pertes civiles. Beaucoup trop de vies ont été perdues, et le Président a clairement indiqué que la politique des États-Unis à l'égard de Gaza sera déterminée par notre évaluation de la mobilisation immédiate et durable d'Israël à cet égard.

Nous saluons la décision d'Israël d'ouvrir davantage de points de passage terrestres. Ces engagements doivent être mis en œuvre immédiatement et générer des résultats immédiats. Alors que Gaza est confrontée à une famine imminente, des vies en dépendent. Nous renouvelons notre soutien à la Coordinatrice de l'action humanitaire, Sigrid Kaag, et appelons Israël à contribuer aux efforts de l'ONU pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à grande échelle. Plus de 240 travailleurs humanitaires ont été tués, et il ne doit pas y en avoir d'autres. Nous appelons de nouveau Israël à mettre en œuvre des mesures immédiates pour remédier aux lacunes de ses procédures de déconfliction, afin que le personnel humanitaire puisse effectuer son travail vital en toute sécurité.

Les États-Unis restent également profondément préoccupés par les tensions en Cisjordanie. Nous condamnons fermement le meurtre de Binyamin Achimair, un Israélien âgé de 14 ans, et les violences contre des civils palestiniens et leurs biens qui ont suivi sa disparition, faisant des dizaines de blessés, causant des dégâts matériels et tuant deux Palestiniens, Jihad Abu Aliya, âgé de 24 ans, et Omar Ahmad Abdulghani Hamed, âgé de 17 ans. Nous condamnons fermement ces meurtres et nos pensées vont aux proches de ces jeunes hommes.

Les civils ne sont jamais des cibles légitimes. Nous appelons les autorités à prendre des mesures pour protéger toutes les communautés et nous demandons instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de faire tout leur possible pour désamorcer les tensions. En outre,

les États-Unis continueront d'imposer leurs propres sanctions aux personnes impliquées dans des actes de violence en Cisjordanie.

Les États-Unis réaffirment leur volonté de continuer d'œuvrer au règlement des multiples problèmes qui se posent aujourd'hui au Moyen-Orient. Nous soutenons Israël face aux menaces sans précédent de l'Iran, et nous réaffirmons que l'Iran doit se conformer à toutes les résolutions des organes de l'ONU et à la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, nous continuerons d'utiliser la diplomatie directe pour plaider en faveur d'une normalisation des liens entre Israël et ses voisins, ainsi que d'un horizon politique visant à parvenir à une solution prévoyant deux États, afin que les Palestiniens et les Israéliens puissent vivre côte à côte dans la paix. Nous sommes déterminés à faire en sorte d'obtenir des avancées crédibles, irréversibles et assorties d'un calendrier en direction d'une solution prévoyant deux États.

Le représentant de la Fédération de Russie a critiqué un projet de résolution sur la situation à Gaza (S/2024/239) déposé par les États-Unis. Comme de nombreuses personnes dans cette salle le savent, le projet de résolution des États-Unis avait pour but d'essayer de promouvoir une pause réaliste dans le conflit et de contribuer à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Aucun pays ne déploie autant d'efforts que les États-Unis pour améliorer les perspectives de paix dans la région. En toute franchise, la Russie ne fait rien, si ce n'est propager des mensonges et de la désinformation au sujet des États-Unis et de leurs partenaires. Je l'ai dit à maintes reprises : la Russie n'est pas en position de critiquer un quelconque membre du Conseil de sécurité, compte tenu des crimes de guerre et autres atrocités qu'elle commet quotidiennement en Ukraine. Pour la Russie, la situation tragique à Gaza n'est rien d'autre qu'une occasion de détourner l'attention de la guerre ignoble menée contre le peuple ukrainien.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à remercier la présidence maltaise du Conseil d'avoir organisé cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour les réflexions importantes qu'il a partagées avec le Conseil. Nous saluons la présence à cette séance du Représentant spécial du Président de l'État de Palestine, ainsi que des autres ministres et hauts dignitaires.

Les événements récents au Moyen-Orient avivent nos inquiétudes quant à la possibilité de voir se produire

une catastrophe dévastatrice dans la région si le Conseil ne fait pas front commun pour traiter cette question urgente. En tant que Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité commune de prévenir l'escalade et de nous efforcer de trouver une solution juste et équitable au problème. Il est indispensable d'agir d'urgence. Il s'agit notamment d'obtenir un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza, de libérer tous les otages et de garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Force est de constater que la présence de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, en violation du droit international, est un facteur négatif qui exacerbe les tensions. Surtout, elle compromet les perspectives de la création d'un État palestinien viable et indépendant.

Depuis l'adoption, par le Conseil, de la résolution 2728 (2024) exigeant un cessez-le-feu immédiat, le conflit s'est poursuivi sans relâche dans la bande de Gaza. Le nombre de victimes ne cesse d'augmenter. Selon les informations disponibles, au cours des six derniers mois, plus de 33 000 Palestiniens ont été tués et des milliers d'autres blessés, pour la plupart des enfants et des femmes. En outre, nous assistons à la destruction insensée et injustifiée des infrastructures civiles et ce, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. À ce stade critique, la quête de paix et de stabilité dans la région revêt une importance capitale. Il incombe au premier chef au Conseil de poursuivre cet objectif.

La bande de Gaza, où vivent environ 2 millions de Palestiniens, est en proie à une crise humanitaire sans précédent. La situation est précaire et, si elle s'aggrave, elle pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les civils qui subissent déjà de plein fouet les effets du conflit dans les territoires palestiniens occupés, en Syrie, au Liban et dans l'ensemble de la région.

Le Mozambique défend les actions qui visent à obtenir une réponse globale de la part de toutes les parties concernées afin d'atténuer les conséquences des hostilités, conformément aux résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024). Dans ce contexte, nous appelons Israël à se conformer à ces résolutions et à d'autres résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux décisions de la Cour internationale de Justice en la matière. Les décisions de la Cour imposent à Israël de prendre toutes les mesures possibles pour réduire au minimum le nombre de morts parmi les civils et les travailleurs humanitaires et pour accroître l'aide humanitaire vitale. À cette fin, l'ouverture de nouveaux couloirs pour acheminer l'aide à la population de Gaza est une priorité absolue. Dans ce

contexte, nous tenons à exprimer une fois de plus notre ferme appui au travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de l'ensemble de son personnel. Le droit à la vie et à la dignité des habitants de Gaza et de Palestine dépend dans une large mesure des efforts et du dévouement de l'UNRWA. Nous exprimons notre profonde tristesse et notre condamnation à la suite de la mort tragique des travailleurs humanitaires de World Central Kitchen. Ils ont fait montre de courage en fournissant une aide alimentaire essentielle aux civils de Gaza. Leur abnégation et leur dévouement au service des autres sont tout à fait louables.

Le Mozambique reconnaît fermement le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté. Ce droit est profondément ancré dans la Charte des Nations Unies, dans les principes et normes du droit international et dans le droit des peuples et des pays de se gouverner eux-mêmes. Il ne dépend pas d'un plébiscite, d'un référendum ou du jugement d'autres peuples ou gouvernements étrangers. Le Mozambique défend avec force la vision de la solution des deux États, avec deux États indépendants et souverains, Israël et la Palestine, tous deux Membres de l'ONU, coexistant dans un esprit de bon voisinage, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, et je remercie le Secrétaire général de son exposé. Je salue la participation de ministres et d'autres hauts fonctionnaires, notamment le Représentant spécial du Président de l'État de Palestine, S. E. M. Ziad Abu Amr, à la présente séance.

Le Conseil a tenu des centaines de séances pour discuter de la question de Palestine depuis qu'il en a été saisi pour la première fois en 1947. Pour le Guyana, la question de Palestine est essentiellement une question de justice. Jusqu'à présent, la justice a été différée et, par conséquent, refusée au peuple palestinien, depuis plus de 70 ans. Cette injustice est née dans la violence et a continué de se manifester dans de nouveaux cycles de violence, la pire manifestation ayant peut-être commencé le 7 octobre 2023 et se poursuivant au moment même où nous nous réunissons ici aujourd'hui. Elle s'est également manifestée dans une répression qui étouffe la nation palestinienne et met sérieusement en péril son droit d'exister.

La communauté internationale et le Conseil ont toujours rejeté ces desseins imposés au peuple palestinien, réaffirmant ses droits inaliénables, notamment celui de vivre dans la liberté et la dignité dans un État qui lui soit propre. Néanmoins, l'injustice persiste, ce qui fait que le Conseil et d'autres entités des Nations Unies doivent redoubler d'efforts afin de faire respecter leurs décisions sur la question de Palestine. Telle est la difficulté fondamentale à laquelle nous nous heurtons lorsque nous tentons de remédier à l'injustice qui est faite au peuple palestinien : le non-respect de décisions juridiquement et moralement contraignantes et la non-application du principe de responsabilité pour ce non-respect. Le Conseil a besoin d'une nouvelle approche qui puisse produire des résultats durables.

Le dernier cycle de violence contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza a créé une crise aux proportions catastrophiques. Il faudra peut-être des générations pour remédier à ses conséquences. Des maisons, des écoles, des hôpitaux, des routes et d'autres infrastructures critiques ont été détruits, privant ainsi plus de 2 millions de Palestiniens de leur droit de ne pas subir d'immixtions arbitraires dans leurs domiciles, ainsi que de leur droit à l'éducation, aux soins de santé et à une vie digne.

Cette guerre entraîne également un bilan humain dévastateur, près de 34 000 Palestiniens ayant été tués et près de 80 000 blessés depuis le 7 octobre 2023. La Puissance occupante, Israël, a décrit cette guerre comme une guerre visant à détruire les capacités du Hamas. Mais en réalité, il s'agit d'une guerre qui détruit les femmes et les enfants à un rythme disproportionné. Les femmes et les enfants représentent près de 70 % des personnes tuées. Il s'agit également d'une guerre qui a créé des niveaux d'insécurité mortels pour les civils et le personnel humanitaire, y compris le personnel des Nations Unies, le nombre de travailleurs humanitaires tués au cours des six derniers mois étant plus élevé que dans n'importe quel autre conflit en une seule année.

Compte tenu de toutes les privations auxquelles la population de la bande de Gaza est soumise depuis le 7 octobre 2023, on peut à juste titre conclure qu'une stratégie délibérée de châtement collectif des plus graves est infligée au peuple palestinien. Cette stratégie consiste notamment à blesser de manière indiscriminée les civils tout en réduisant leur accès aux soins de santé. Elle consiste également à réduire systématiquement le nombre de lieux sûrs auxquels ils ont accès, en les entassant dans des espaces de plus en plus petits tout en menaçant de

bombarder ces mêmes lieux. Cette stratégie passe aussi par l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, comme en témoignent, entre autres, les attaques contre les personnes qui tentent de répondre aux besoins des Palestiniens affamés. Les Palestiniens eux-mêmes ont été victimes d'attaques meurtrières alors qu'ils cherchaient à se nourrir. Cette stratégie a entraîné malnutrition, famine, maladie et mort. Cela doit cesser.

La Puissance occupante a des obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, qu'elle doit respecter strictement. Dans ce contexte, Israël est tenu de mettre en œuvre les ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice le 26 janvier et le 28 mars, et le Guyana demande que ces ordonnances soient pleinement respectées.

Le Guyana appelle une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, comme l'exige la résolution 2728 (2024). Sans cessez-le-feu, les efforts humanitaires déployés à Gaza n'auront pas l'effet escompté, à savoir atténuer les souffrances. Nous insistons sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles voies d'accès à Gaza afin d'intensifier les activités d'acheminement de l'aide humanitaire, et nous demandons à Israël de mettre immédiatement en œuvre sa décision à cet égard, sans entraves.

Le Guyana rappelle également l'importance de l'action menée par les organismes qui apportent un appui essentiel au peuple palestinien. À cet égard, nous soulignons l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui constitue une bouée de sauvetage indispensable pour les Palestiniens. Nous insistons en outre sur la nécessité de garantir un financement suffisant à l'UNRWA.

Alors que nous discutons de la situation catastrophique qui règne actuellement à Gaza en raison de la violence déclenchée par Israël depuis les attaques commises par le Hamas le 7 octobre 2023, et nous condamnons aussi bien cette violence que ces attaques, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un symptôme de l'incapacité d'aborder la question fondamentale : la solution des deux États, dans lesquels les peuples de Palestine et d'Israël vivraient côte à côte.

Alors que le Conseil s'apprête à examiner la question de l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre de l'ONU, le Guyana constate un paradoxe insensé. Nous voyons, d'une part, un État de Palestine qui continue de croire en l'ONU, malgré les horreurs auxquelles son peuple est confronté depuis des décennies d'occupation,

et qui se présente donc devant nous, une fois de plus, pour demander son admission. D'autre part, nous voyons l'État d'Israël, Membre à part entière de l'ONU depuis 1949, qui n'a de cesse de dénigrer et de dénoncer l'Organisation, aujourd'hui encore, en s'opposant catégoriquement à la demande d'admission de l'État de Palestine.

Le Guyana ne laissera pas un paradoxe aussi insensé faire dérailler son appui à l'admission de la Palestine à l'ONU. Nous devons mettre fin à cette injustice et honorer l'engagement pris depuis des décennies par la communauté internationale, par le Conseil et par l'Assemblée générale, en faveur de la création d'un État de Palestine libre et indépendant. L'admission de l'État de Palestine en tant que Membre de l'ONU représente un pas essentiel et nécessaire dans cette direction, et nous espérons que lorsque la question nous sera posée plus tard, toutes les mains se lèveront pour voter pour la demande légitime et juste du peuple palestinien.

Le règlement de la question de Palestine exige de la volonté politique et des décisions fondées sur les principes de vérité, de justice et d'équité. Le Guyana est prêt à travailler avec le Conseil et avec tous les Membres de l'ONU afin de prendre ces décisions pour garantir la liberté et la dignité du peuple palestinien.

Je termine mon intervention en exprimant la solidarité totale et indéfectible du Guyana avec le peuple palestinien.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Près de 200 jours se sont écoulés, et nous sommes consternés par les souffrances immenses et inconcevables des Palestiniens de Gaza. Le monde suit de près la situation au Moyen-Orient et s'inquiète de plus en plus de l'éventualité d'un conflit plus large.

Malgré le retrait des opérations terrestres de Khan Younès ce mois-ci, rien ne laisse entrevoir que cette tragédie prendra fin. Malheureusement, l'exigence de cessez-le-feu immédiat pendant le mois du rama-dan formulée par le Conseil n'a pas été entendue, et le mois sacré est déjà terminé. Les efforts diplomatiques de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis se poursuivent, mais les divergences entre les parties demeurent trop importantes pour parvenir à un accord final. Il est urgent que la communauté internationale fasse preuve d'une ferme volonté pour mettre fin à ce conflit.

Lorsque nous réfléchissons à une solution à ce conflit, nous devons également garder à l'esprit que la cause directe de la situation actuelle, ce sont les attaques terroristes commises par le Hamas contre les citoyens

israéliens le 7 octobre 2023. Ces attaques, les pires de l'histoire d'Israël, ont aggravé les souffrances, la méfiance et le cycle de violence en Israël et en Palestine. Ces attaques terroristes contre des civils innocents ne sauraient être justifiées et doivent être condamnées.

Nous prenons également note de l'appel lancé par la communauté internationale pour régler la question palestinienne, non seulement pour réaliser les aspirations justes et légitimes du peuple palestinien, mais aussi pour garantir la sécurité d'Israël et empêcher que des attaques du même type ne se reproduisent contre ses citoyens.

Afin de mettre un terme au cercle vicieux dans la région, nous devons adopter une approche à long terme pour concrétiser la solution des deux États. Le lendemain du conflit ne doit pas être la veille du déclenchement d'attaques terroristes par le Hamas. Au contraire, ce doit être le jour où deux États démocratiques vivent côte à côte dans la paix, la sécurité et la dignité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Pour instaurer une paix permanente au Moyen-Orient, la solution des deux États n'est pas une option, mais une nécessité.

Pour que le dialogue entre les parties reprenne, il faut parvenir dans les meilleurs délais à un cessez-le-feu immédiat, conduisant à un cessez-le-feu durable. Trop de personnes ont été tuées, y compris plus de 13 000 enfants, et il est temps de mettre fin aux atrocités qui durent depuis six mois maintenant. À cet égard, toute opération terrestre à Rafah est inacceptable. Une fois le cessez-le-feu en place, l'ensemble de la communauté internationale devra axer ses efforts sur la reconstruction de la bande de Gaza et la réadaptation des civils qui ont survécu. Comme le Conseil en a discuté hier (voir S/PV.9607), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui constitue l'épine dorsale des efforts humanitaires déployés à Gaza, doit jouer un rôle central dans ce processus. Par la suite, les deux parties doivent mener des négociations vigoureuses pour trouver une solution juste, durable et globale afin de mettre en œuvre la solution des deux États. Les activités de peuplement, qui constituent un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États, doivent complètement cesser.

Soyons clairs : la solution des deux États est bénéfique non seulement pour les Palestiniens, mais aussi pour les Israéliens, et les deux peuples méritent à juste titre le droit de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. En tant que membre du Conseil de sécurité, la République de Corée participera activement et de manière constructive à tous les efforts déployés par le Conseil pour prendre

de nouvelles mesures en faveur de la paix en Israël et en Palestine.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de sa présentation et, surtout, de ses appels répétés à la désescalade dans la région. La Suisse se joint sans équivoque à ces appels et renouvelle son soutien au grand engagement de l'ONU dans la région.

La Suisse a fermement condamné les attaques coordonnées par l'Iran contre Israël et, antérieurement, la frappe israélienne contre le consulat iranien à Damas le 1^{er} avril.

La spirale de violence s'est dangereusement enclenchée. Nous insistons sur le respect du droit international comme boussole pour le règlement de tout différend et pour prévenir une escalade régionale encore plus grave. Le respect de la Charte, du droit international humanitaire et des droits humains doit guider toutes les parties au conflit.

La mise en œuvre des résolutions du Conseil est un premier pas en ce sens et vers la paix. Depuis les actes de terreur du Hamas le 7 octobre dernier, condamnés par la Suisse, nous avons adopté trois résolutions qui n'ont pas été mises en œuvre. Le cessez-le-feu exigé par la résolution 2728 (2024) n'a pas été respecté, il doit l'être immédiatement. Tous les otages n'ont pas été libérés, ils doivent l'être immédiatement. Et de nombreux civils sont chaque jour victimes des combats. Des dizaines de milliers d'entre eux, y compris de très nombreux enfants, continuent de mourir, de disparaître ou d'être mutilés chaque jour. Cela doit cesser immédiatement.

Déjà catastrophique, la situation humanitaire ne cesse de se détériorer. Les niveaux d'insécurité alimentaire touchent l'ensemble de la population de Gaza et la famine est imminente. Nous accueillons favorablement les annonces israéliennes visant à augmenter l'aide humanitaire vers Gaza et comptons sur leur mise en œuvre dans les plus brefs délais. Il s'agit d'une obligation en vertu du droit international. L'aide humanitaire doit pouvoir être acheminée sans entrave par tous les points de passage possibles et être distribuée à travers tout Gaza, y compris le nord. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation de répondre aux besoins essentiels de la population sous son contrôle. Nous rappelons que la Cour internationale de Justice demande à Israël de prendre toutes les mesures nécessaires et effectives, en étroite coopération avec l'ONU, pour assurer, sans délai, sans restriction et à grande échelle, la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requise de toute urgence.

Quant aux otages, nous réitérons notre demande que toutes et tous soient libérés immédiatement et inconditionnellement.

Nous ne devons pas perdre de vue la situation en Cisjordanie, où la violence a atteint des niveaux records. La population palestinienne est notamment en proie aux actes violents de colons israéliens, comme l'illustrent les attaques autour de Ramallah et Naplouse le weekend dernier. La Suisse condamne ces actes et leurs conséquences. Les auteurs doivent être tenus responsables. Ces actes créent un environnement coercitif qui pousse au déplacement forcé de communautés entières.

Nous le voyons donc : toutes les parties au conflit au Proche-Orient ont commis et continuent de commettre des violations du droit international humanitaire. La Suisse appelle au strict respect du droit international humanitaire et à la protection de la population civile et des personnes hors de combat par toutes les parties. Nous rappelons que cette année marque le septante-cinquième anniversaire des Conventions de Genève. Universellement ratifiées, ces conventions sont le fruit d'une volonté politique de tous les États. Elles établissent des normes d'humanité minimales à respecter dans toute situation de conflit armé.

La guerre fait payer un prix disproportionné à une génération entière d'enfants et de jeunes, femmes et hommes. Nous devons arrêter le sacrifice de la population civile, et aider à bâtir un meilleur avenir.

La Suisse est convaincue que le fondement d'une paix durable reste une solution à deux États démocratiques, Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Seule cette solution, négociée par les deux parties, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil, peut conduire à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. La Suisse est prête à contribuer de manière constructive à une telle solution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie.

M. Safadi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Israël a détruit Gaza. Il a déplacé les deux tiers de sa population. Israël a transformé ses écoles en décombres, ses maisons et ses quartiers en ruines. L'agression d'Israël a révélé une mentalité barbare, raciste et vindicative qui méprise les valeurs humaines, se moque du droit international, et qui est alimentée par la haine. Les crimes d'Israël sont rendus possibles par l'échec de la communauté internationale et la sélectivité dans l'application des instruments internationaux.

Israël a tué près de 34 000 Palestiniens, 13 000 enfants et autant de mères sans défense. Certains d'entre eux ont été tués par des balles israéliennes, d'autres par le siège, dans le cadre duquel la famine a été utilisée comme une arme et la torture comme moyen de représailles. C'est un tour de force de mensonges, d'arrogance et d'inhumanité que le monde n'a jamais vu dans l'histoire moderne.

Israël a détruit Gaza, mais il n'a pas brisé la volonté de vivre de son peuple. Il n'a pas tué l'espoir de liberté des enfants de Gaza. Nous avons vu cette volonté sur le visage d'un vieil homme qui habite à Gaza, qui défie l'oppression et insiste sur le fait qu'il ne quittera jamais la terre de ses ancêtres, car c'est là qu'il est né et c'est là qu'il mourra. Nous avons vu également cet espoir dans les sourires des enfants de Gaza qui ont été privés de leur enfance par Israël. Cependant, Israël n'a pas réussi à voler leurs rêves d'une patrie palestinienne libre. Israël a déplacé l'enfant gazaouite Mohammed Khalil Abu Shra du camp de réfugiés de Nousseïrat à Rafah. Tous les matins, Mohammed va chercher de l'eau et du pain pour sa famille. Israël l'a privé de son école, mais chaque jour, il va en classe dans une tente de réfugiés avec des camarades qui insistent pour apprendre. Mohammed dit qu'il ne veut pas la guerre ; il veut un avenir. Il veut vivre, dans la dignité.

Une patrie libre est un droit du peuple palestinien, un droit qui ne mourra pas, car il y a tout un peuple qui le réclame. Il ne se laissera pas abattre par l'oppression de l'occupant, ni par ses guerres ou ses colonies, ni par le terrorisme de ses colons ou les tentatives de modifier le statut historique et juridique des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, ni encore par les restrictions à la liberté de culte. La paix, la stabilité et la sécurité ne deviendront pas une réalité tant que le rêve des enfants de Palestine, le droit des enfants de Palestine à un État palestinien indépendant et souverain sur le sol national palestinien ne sera pas réalisé. C'est le droit des Palestiniens, et c'est une réalité qui doit être reconnue par tous ceux qui veulent la paix et la sécurité dans notre région.

L'occupation et la paix sont incompatibles. Il n'y aura pas de paix tant que l'occupation persistera. Il n'y aura pas de sécurité tant que l'injustice israélienne continuera de nier l'humanité du peuple palestinien et son droit à la vie, à la liberté, à la dignité, à la sécurité et à la création d'un État. Le Conseil doit reconnaître l'État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem occupée pour capitale, et admettre l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU. Il doit faire cela pour défendre la justice et la paix et pour rejeter l'injustice. Cela constituerait un appel retentissant contre le mensonge. Les membres du Conseil ne doivent pas laisser l'avenir de la région, des Palestiniens, des Israéliens et de tous les peuples de la région devenir l'otage de l'obscurantisme des extrémistes racistes du Gouvernement israélien. Ils ne font que pousser la région vers les ravages de la guerre et un chaos désastreux. Ils l'asphyxient par la haine, l'injustice et la méchanceté.

Le risque d'une escalade et d'une propagation de la guerre à Gaza à l'ensemble de la région augmente avec chaque minute que l'agression contre Gaza se poursuit, que l'oppression s'aggrave, que l'occupation s'enracine en Cisjordanie, y compris dans Jérusalem occupée, et que les chances d'une solution politique s'amenuisent. Les signes de cette escalade étaient évidents il y a quelques jours, lorsque l'Iran a réagi au bombardement par Israël de son consulat à Damas. L'Iran a déclaré qu'il ne poursuivrait pas l'escalade. Il faut également empêcher le Gouvernement israélien de poursuivre l'escalade et d'entraîner l'Occident dans une guerre régionale qui détournerait l'attention de la catastrophe à Gaza, alors que la pression internationale pour y mettre fin s'accroît. La désescalade est un impératif régional et international. Elle doit commencer par la fin de l'agression contre Gaza et de la crise humanitaire qui continue de s'aggraver. C'est là qu'est le cœur du problème. Et c'est sur cette question, ainsi que sur l'arrêt de la répression et de l'oppression en Cisjordanie, y compris à Jérusalem occupée, et la recherche de perspectives réelles pour une paix juste qu'il faut continuer de mettre l'accent.

Le Royaume hachémite de Jordanie insiste sur la nécessité d'œuvrer de concert pour éviter une nouvelle escalade. Nous ne permettrons à personne, ni à Israël ni à l'Iran, de transformer la Jordanie en théâtre de conflit. Nous protégerons notre sécurité et celle de nos citoyens. Nous mobiliserons toutes nos capacités pour contrer toute tentative de violer notre espace aérien et de mettre en danger la sécurité de nos citoyens, qu'elle soit le fait d'Israël, de l'Iran ou de quelque autre acteur.

Le Royaume hachémite de Jordanie continuera à se tenir aux côtés du peuple palestinien frère. Il continuera de défendre les droits des Palestiniens et la cause d'une paix juste, en vue de la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur le sol national palestinien, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël.

Le mensonge en Palestine n'a que trop duré. L'injustice est allée trop loin et l'oppression a dépassé toutes les limites. L'extrémisme israélien, aussi oppresseur et injuste soit-il, ne parviendra pas à étouffer le désir de liberté du peuple palestinien. L'agression contre Gaza n'apportera pas la sécurité à Israël. Et la paix ne sera pas obtenue en perpétuant l'occupation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est ou en menaçant l'identité arabe et islamique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Seule la paix permettra de mettre fin à l'occupation, de faire respecter les droits et de garantir la paix et la sécurité pour les Palestiniens et les Israéliens. Le Conseil de sécurité doit adopter une résolution contraignante en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza. Cela est nécessaire en raison de la responsabilité juridique du Conseil et de la dévastation causée par la guerre contre Gaza.

Israël ne peut être autorisé à lancer un assaut contre Rafah. Cela reviendrait à permettre un nouveau massacre contre 1,5 million de Palestiniens pris au piège dans la ville. Nous mettons en garde contre cette attaque et ses répercussions. Le Conseil de sécurité doit obliger Israël à ne pas envahir Rafah. Nous appelons toutes les parties à soutenir les efforts entrepris par la République arabe d'Égypte, l'État du Qatar et les États-Unis d'Amérique pour parvenir à un accord permettant de régler la question des otages et d'instaurer un cessez-le-feu. Rien ne justifie que le Conseil n'ait pas adopté un projet de résolution obligeant Israël à ouvrir tous les points de passage pour l'aide humanitaire. La famine à Gaza est réelle et les besoins humanitaires de la population de Gaza ne seront pas satisfaits tant que tous les points de passage ne seront pas ouverts et que les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ne seront pas en mesure d'opérer librement, notamment pour recevoir et distribuer l'aide. Le Royaume hachémite de Jordanie est prêt à envoyer plus de 500 camions par jour une fois qu'Israël aura levé les obstacles et permis aux organismes des Nations Unies de recevoir et de distribuer l'aide.

La communauté internationale doit lancer une action internationale efficace et immédiate pour permettre à la région de s'engager sur la voie de la mise en œuvre

d'un plan intégré visant à réaliser la solution des deux États, avec des délais précis et des garanties de mise en œuvre contraignantes. Nos frères et nous-mêmes serons des partenaires actifs dans cette entreprise. Nous n'épargnerons aucun effort pour garantir sa réussite et mettre un terme au conflit afin que notre région puisse jouir de la paix et de la sécurité qu'elle mérite. Une fois de plus, nous demandons au Conseil d'imposer cette paix, de reconnaître l'État palestinien et de garantir la paix, la sécurité et la stabilité pour l'ensemble de la région et de ses peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé détaillé sur la situation à Gaza, qui reste profondément inquiétante.

Alors que nous nous réunissons une fois de plus pour parler du conflit israélo-palestinien qui s'éternise, nous devons faire face à l'escalade de la violence à Gaza et au-delà, ainsi qu'à la catastrophe humanitaire qui se poursuit sans relâche dans la bande de Gaza. Nous devons répondre à l'appel du Président Lula da Silva et refuser de rester indifférents face à cette tragédie humaine. Un tel degré de souffrance ne peut jamais être accepté comme normal.

Une guerre régionale généralisée et catastrophique au Moyen-Orient n'est dans l'intérêt de personne. Alors que le monde observait avec inquiétude le risque concret d'une propagation du conflit au Moyen-Orient au cours du week-end, de nombreuses pensées horribles nous ont traversé l'esprit : la destruction potentielle de plusieurs pays de la région, la perte de milliers d'autres vies innocentes et les conséquences sociales et économiques de l'intensification des hostilités pour le monde entier. Au cours des six derniers mois, cette agonie a été récurrente. Nous avons assisté, incrédules, à l'assaut du 7 octobre, qui a coûté la vie à de nombreux innocents en Israël. Nous pleurons toujours la perte de nos ressortissants ayant une double nationalité qui ont été victimes de ces attentats terroristes. Et nous continuons de nous inquiéter du sort des personnes retenues en otage par le Hamas, dont un ressortissant brésilien.

Depuis, nous avons également observé avec une profonde préoccupation les destructions sans précédent causées en très peu de temps dans la quasi-totalité de la région de Gaza, des écoles aux hôpitaux, des mosquées et des églises aux cimetières, des structures d'hébergement aux convois d'aide. Nous sommes atterrés par l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture, selon laquelle le niveau d'insécurité alimentaire auquel est soumise la population de Gaza est le plus élevé que l'organisme ait jamais enregistré pour une région ou un pays du monde. Nous constatons un nombre intolérable et disproportionné de victimes civiles à Gaza, qui s'élève aujourd'hui à plus de 33 000 personnes, dont 14 500 enfants. Nous suivons avec consternation le sort de 2,2 millions de personnes déplacées, dans un contexte d'effondrement des services essentiels, notamment les services de santé, et de destruction complète d'infrastructures critiques. Nous sommes témoins de l'assassinat injustifiable de membres du personnel des Nations Unies, de professionnels des médias et de travailleurs humanitaires. En résumé, nous assistons avec indignation aux fréquentes atteintes aux principes fondamentaux du droit international dans différents pays de la région.

Le Conseil de sécurité a l'obligation morale et juridique de mettre fin à ce bain de sang et d'empêcher le Moyen-Orient de sombrer dans une agitation sociale généralisée, dans l'instabilité politique et dans une guerre aux conséquences imprévisibles pour le monde. « Désescalade », tel est le mot-clef dans ce contexte. Un engagement crédible en faveur de la désescalade suppose la fin immédiate des hostilités à Gaza, la libération inconditionnelle des otages, la fourniture d'une aide humanitaire durable aux Gazaouites et des actions qui favorisent le dialogue, et non davantage d'affrontements. L'instauration immédiate d'un cessez-le-feu permanent pour stabiliser la situation à Gaza et dans la région et pour éviter de nouvelles pertes en vies civiles innocentes ne peut être reportée plus longtemps au nom de la logique de guerre, qui nous a conduits au bord d'une escalade régionale et d'une guerre généralisée.

La surenchère de ces dernières semaines est pour nous un rappel important du fait qu'un monde sans règles, ou avec des règles que nous sélectionnons et choisissons, est un monde beaucoup plus dangereux. Il est dans l'intérêt de chacun que tous les États respectent pleinement les principes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Par conséquent, nous appelons toutes les parties et tous les acteurs concernés au Moyen-Orient à se conformer pleinement à leurs obligations internationales, y compris le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région. Le Brésil appelle également toutes les parties à s'abstenir de toute action contraire aux obligations internationales ou susceptible d'entraîner une nouvelle escalade.

Dernier point mais non le moindre, le Brésil rappelle aussi l'obligation qui incombe aux États Membres de se conformer aux décisions de la Cour internationale de Justice. Tout en acceptant la requête et en reconnaissant la plausibilité de l'affaire portée devant elle, la Cour a indiqué des mesures conservatoires imposant à Israël de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir tous les actes considérés comme des actes de génocide au sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, afin d'éviter des préjudices irréparables. La décision de la Cour a un caractère obligatoire et doit donner lieu à une application immédiate. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour garantir le respect des normes *erga omnes*, notamment en votant pour — et non contre — la prévention des violations graves de la Convention.

Il est dans l'intérêt de tous que le système de gouvernance internationale, y compris l'ONU et le Conseil de sécurité, s'acquitte dûment et efficacement de ses responsabilités. C'est pourquoi le Brésil appelle le Conseil à ne pas se soustraire à sa responsabilité principale de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Un engagement crédible en faveur de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient requiert que la communauté internationale prenne toutes les mesures qui s'imposent pour défendre l'autodétermination du peuple palestinien et mettre en œuvre la solution des deux États, conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947.

La communauté internationale doit adopter des mesures qui privilégient le dialogue et la diplomatie lorsqu'elle examine les moyens de faciliter un règlement juste et durable du conflit prolongé entre Israël et la Palestine. Tout en saluant les efforts déployés par l'Algérie au nom du Groupe des États arabes pour faire avancer la demande d'admission de l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'ONU, le Brésil encourage le Conseil de sécurité à évaluer cette demande sur la base de son principal mérite, qui est de réparer par des moyens pacifiques l'injustice historique commise contre l'aspiration légitime de la Palestine à obtenir le statut d'État. Comme le Président Lula da Silva l'a déclaré devant la Ligue des États arabes au Caire en février, la décision concernant l'existence d'un État palestinien indépendant a été prise il y a 75 ans par l'ONU elle-même. Par conséquent, rien ne justifie que l'on continue d'empêcher l'État de Palestine d'être admis à l'ONU comme Membre à part entière. En outre, 139 États Membres de l'ONU ont déjà reconnu la souveraineté de l'État de Palestine. Le Brésil

l'a fait en 2010, reconnaissant sa souveraineté territoriale le long des frontières de 1967.

Enfin, l'État de Palestine est déjà membre à part entière de diverses organisations régionales et internationales et d'organismes compétents des Nations Unies. À titre d'illustration, je citerai l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et le Groupe des 77 et de la Chine, entre autres. Au sein de ces structures, l'État de Palestine agit de manière responsable et conformément aux principes fondamentaux du droit international et de la pratique diplomatique. En 2019, la Palestine a relevé le défi de présider le Groupe des 77, la plus grande coalition de pays en développement à l'ONU.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Palestine dans sa quête d'une plus grande reconnaissance internationale par la voie diplomatique. Nous encourageons les 54 pays qui n'ont pas encore reconnu la Palestine comme un État souverain à le faire, et nous félicitons les pays qui ont récemment annoncé qu'ils étaient prêts à le faire dans un avenir proche.

Le moment est venu pour la communauté internationale d'accueillir enfin un État de Palestine pleinement souverain et indépendant en tant que nouveau Membre de l'ONU. En ce qui concerne les hostilités en cours à Gaza, il est grand temps que la communauté internationale mette un terme aux souffrances des civils. Alors que les jeunes générations attendent de nous que nous tenions la principale promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies, à savoir épargner le fléau de la guerre à un plus grand nombre d'innocents, nous devons nous attacher à panser les plaies et à reconstruire l'avenir.

Nous avons posé les fondements normatifs de la consolidation de la souveraineté territoriale de l'État de Palestine via diverses décisions de l'ONU qui proscrivent l'occupation et l'annexion. Nous devons maintenant discuter des moyens de garantir l'application de ces normes avec le concours de l'ONU. Des investissements à grande échelle dans le développement économique et les infrastructures seront indispensables pour garantir à la Palestine la prospérité et la stabilité à long terme que mérite sa population résiliente. Le développement durable et l'autonomisation économique sont les piliers de tout règlement de paix pérenne.

Les derniers événements au Moyen-Orient démontrent une fois de plus qu'une solution durable et pérenne à la question palestinienne n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une condition stratégique préalable à la stabilité régionale et mondiale. La concrétisation de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient passe nécessairement par la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État. Faisons preuve du courage et de la détermination nécessaires pour ouvrir la voie à un règlement juste et durable de ce conflit qui dure depuis des décennies. Ce n'est que par le dialogue, le respect mutuel et l'engagement en faveur d'une prospérité partagée que nous pouvons espérer concrétiser la vision d'un avenir où Israéliens et Palestiniens coexisteront dans la paix et la sécurité. Nous ne devons pas – et n'avons pas besoin – de dépendre des caprices d'acteurs soi-disant rationnels qui calculent, souvent mal, notre avenir. Tout ce que nous devons faire, c'est respecter la loi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des relations extérieures de l'État plurinational de Bolivie.

M^{me} Sosa Lunda (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité, et je remercie également le Secrétaire général de l'exposé détaillé et approfondi qu'il a présenté aujourd'hui sur la situation à Gaza et la situation du peuple palestinien.

Chaque jour, nous voyons, avec une vive douleur et une profonde indignation, les corps de filles, de garçons, de femmes et d'hommes innocents, ensevelis sous les décombres, des corps impitoyablement déchiquetés par les armes et les bombes de la Puissance occupante, Israël. Depuis le 7 octobre 2023, plus de 33 634 Palestiniens et Palestiniennes ont été tués, plus de 80 000 blessés et plus de 1,7 million déplacés, sous le prétexte fallacieux du droit de la Puissance occupante à se défendre. De plus, Israël accuse ouvertement, au sein même du Conseil de sécurité, les organismes humanitaires et l'ONU elle-même d'être des commanditaires d'actes de terrorisme, ce qui est absolument inadmissible. Il est évident qu'Israël a décidé de faire fi des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire pour perpétrer un génocide contre le peuple palestinien.

L'escalade des tensions au Moyen-Orient trouve son origine profonde dans l'occupation illégale et les actes de provocation d'Israël dans les territoires palestiniens

occupés, en violant et en méprisant constamment les résolutions de l'ONU. Le génocide du peuple palestinien met en péril non seulement la paix dans la région, mais aussi la paix dans le monde, et c'est pourquoi l'ONU a la responsabilité de contribuer de façon déterminante au règlement définitif de ce conflit sanglant.

La Bolivie s'associe aux voix qui exigent un cessez-le-feu immédiat. Les Palestiniens et les Palestiniennes de Gaza ne peuvent pas continuer à être emprisonnés sur leur propre territoire, sans nourriture, sans eau, sans médicaments et sans les droits les plus élémentaires dont un être humain a besoin.

Le respect de la vie, le respect de la paix et le respect de la sécurité doivent être les principes fondamentaux qui régissent les relations entre les États et les peuples. Nous insistons sur la nécessité de déclarer le monde un territoire de paix, comme l'a affirmé à maintes reprises notre président, Luis Alberto Arce Catacora. Il faut mettre fin à la course aux armements.

À l'occasion de cette séance du Conseil de sécurité, je rappelle la position historique de mon pays : le peuple palestinien a le droit légitime de disposer de lui-même et d'exercer sa souveraineté. La Palestine doit devenir un État libre, indépendant et souverain, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

De même, la Bolivie adhère à la cause palestinienne et défendra les droits des Palestiniens dans toutes les instances multilatérales et dans tous les tribunaux. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement l'admission de la Palestine à l'ONU, en tant qu'État Membre à part entière.

La Bolivie sera toujours du côté de la justice, de la vie et de l'autodétermination des peuples.

Nos frères et sœurs palestiniens ne sont pas seuls, car la solidarité se joue des frontières et des distances. Le peuple bolivien et les peuples du monde entier sont à leurs côtés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Amir-Abdollahian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter Malte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante, qui tombe à point nommé.

Je participe à la présente séance du Conseil de sécurité aujourd'hui pour partager avec les membres du

Conseil les positions de mon pays concernant les faits nouveaux importants survenus en Asie de l'Ouest, notamment en Palestine et à Gaza.

Je voudrais maintenant présenter la position de mon pays et faire une déclaration en langue persane.

(*l'orateur poursuit en persan ; interprétation en anglais assurée par la délégation*)

Au cours des derniers mois, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs séances pour examiner les différents types de crimes de guerre et le génocide commis par le régime israélien contre Gaza, et malgré l'adoption de trois résolutions, à savoir les résolutions 2728 (2024), 2720 (2023) et 2712 (2023), et d'une déclaration à la presse (SC/15608) demandant un cessez-le-feu immédiat et l'acheminement massif et sans restriction de l'aide à la population, ces séances n'ont abouti à aucun résultat concret.

Au cours de la même période, le régime israélien a continué de semer la mort et la destruction avec une violence absolue, ce qui a eu pour conséquences, entre autres, que plus de 34 000 civils palestiniens, principalement des femmes et des enfants, ont été tués, que des dizaines de milliers d'autres ont été blessés, que la population gazaouite a été déplacée de force et que plus de 70 % des quartiers résidentiels et des infrastructures, y compris la grande majorité des hôpitaux, ont été délibérément détruits. Ce ne sont là que quelques exemples de la destruction colossale dont le régime israélien est responsable.

L'attaque au missile commise le 1^{er} avril dernier contre les locaux diplomatiques iraniens à Damas a montré une fois de plus que le régime n'hésite pas à violer le principe fondamental de l'immunité de ces lieux et du personnel qui y travaille, ainsi que la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, qui est bien connue et reconnue. Comme l'ont déclaré la majorité des membres du Conseil de sécurité à la séance tenue le 2 avril dernier dans cette salle (voir S/PV.9593), cette attaque a constitué une violation manifeste de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, raison pour laquelle elle a été condamnée avec force.

Malheureusement, le Conseil de sécurité n'avait pris aucune mesure au cours des mois précédents pour répondre à nos nombreuses demandes officielles d'empêcher de nouvelles attaques du régime israélien contre les intérêts, les centres et les conseillers militaires officiels de l'Iran, qui se trouvaient dans ces locaux pour lutter contre le terrorisme, et, en raison du comportement malheureux

et totalement irresponsable des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France en réponse à cette attaque illégale, il n'a même pas publié une simple déclaration pour la condamner.

Aucun État Membre ne resterait silencieux face à une attaque militaire aussi éhontée et aussi grave contre son ambassade, lieu qui est considéré comme un symbole de sa souveraineté, ainsi que face au meurtre de ses agents juridiques, officiels et diplomatiques. Alors que la République islamique d'Iran a, jusqu'à récemment, fait preuve d'une grande retenue face à d'autres attaques de missiles terroristes compte tenu de la situation désastreuse dans la région et de notre volonté de laisser à l'ONU une chance de prévenir une escalade du conflit, la Maison Blanche a continué de donner le feu vert au régime israélien pour commettre des attaques et le Conseil de sécurité a continué de ne rien faire pour les prévenir. Mon pays a donc perdu patience face à l'attaque contre son ambassade et sa souveraineté.

Par conséquent, l'attaque militaire iranienne du 13 avril était nécessaire, avant tout parce que l'Iran n'avait pas d'autre choix. Deuxièmement, elle a été menée en réponse à une série d'attaques de missiles et d'agressions récurrentes de la part du régime israélien contre les intérêts de l'Iran, en particulier contre notre ambassade en Syrie. Troisièmement, cette attaque a été menée dans le cadre de l'exercice par l'Iran de son droit de légitime défense en vertu du droit international. Quatrièmement, elle a été menée en respectant le critère de non-agression contre des personnes et des lieux civils. Cinquièmement, elle a uniquement pris pour cible les deux bases militaires du régime israélien qui avaient été utilisées lors de l'attaque contre notre ambassade, et était donc tout à fait limitée et proportionnée en termes de portée et de nécessité militaire.

En outre, comme il était très clair que certains des partisans du régime israélien, qui l'appuient pleinement et sans relâche dans son carnage à Gaza, apporteraient leur aide à ce régime en vue de neutraliser l'attaque iranienne, notre opération de défense légitime a été menée de manière à atteindre nos objectifs. L'attaque menée par les forces armées de mon pays était limitée et minimale, et n'a pris pour cible que des bases militaires. En outre, elle était conforme au droit international et au principe de non-agression contre les zones civiles, afin de garantir le respect du principe de proportionnalité et une exécution précise dans la réalisation de nos objectifs.

J'insiste à nouveau sur le fait que l'opération de légitime défense et les contre-mesures de l'Iran sont

terminées. Il faut contraindre le régime terroriste israélien à s'abstenir de tout nouvel aventurisme militaire contre nos intérêts. S'il recourt à la force pour violer notre souveraineté, la République islamique d'Iran n'hésitera pas à faire valoir son droit naturel de riposter de manière décisive et appropriée afin de faire regretter au régime ses actions. Il s'agit d'une décision irréversible.

Je voudrais dire haut et fort et affirmer clairement, à New York, que l'Iran a toujours joué un rôle positif dans la région, en suivant la voie d'une paix stable et d'une sécurité durable, y compris dans la lutte contre le terrorisme, et que nous n'aurons aucune réserve et ne ferons aucun compromis, avec quelque partie que ce soit, en ce qui concerne notre sécurité et nos intérêts nationaux ou la sécurité collective de la région sensible de l'Asie occidentale. Le Conseil de sécurité doit contraindre le régime israélien rebelle et voyou à mettre fin immédiatement à la guerre à Gaza.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que la République islamique d'Iran restera déterminée à promouvoir la paix et la stabilité dans la région. En fait, lorsque nous parlons de sécurité et de stabilité durables dans la région et de lutte contre le terrorisme, il est impossible de ne pas mentionner le rôle majeur que joue le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) de l'Iran dans la lutte contre le terrorisme. On ne peut que louer le dévouement et les sacrifices désintéressés de ses commandants, en particulier le général de division Qassem Soleimani et les généraux Zahedi et Rahimi, ainsi que de leurs compagnons, qui ont été tués lors des récentes attaques de missiles contre notre mission à Damas. Il ne fait aucun doute que les sacrifices consentis par Qassem Soleimani et le CGRI pour rétablir la paix dans la région et venir en aide aux Gouvernements des peuples iraquien et syrien sont bien connus de tous. Les conseillers militaires iraniens chargés de la lutte contre le terrorisme poursuivront sans relâche leurs importants efforts à cet égard afin d'instaurer une sécurité durable dans la région.

Les crimes commis par le régime israélien ces derniers jours à Gaza et dans d'autres zones des territoires palestiniens occupés, ainsi que ses attaques contre d'autres pays de la région, sont révélateurs de plusieurs faits indéniables.

Premièrement, les attaques lancées par ce régime présentent toutes les caractéristiques de crimes d'agression, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Le régime et ses alliés sont pleinement responsables, et tous les commanditaires, auteurs et partisans de ces crimes doivent donc être amenés à répondre

de leurs actes et être traduits en justice pour les atrocités criminelles qu'ils ont commises.

Deuxièmement, par essence et par nature, le régime israélien est fondé sur l'agression, l'occupation, la terreur et le génocide. Par conséquent, toutes ses actions passées, telles que les prétendues négociations de paix, la conclusion des Accords d'Abraham et la normalisation des relations, non seulement n'étaient pas pacifiques, mais étaient intrinsèquement et totalement trompeuses. Par conséquent, elles n'offraient aucun moyen concret de réaliser les droits inhérents de la nation palestinienne.

Troisièmement, l'évolution de la situation à Gaza au cours des six derniers mois montre une fois de plus que la destruction de la résistance palestinienne et du Hamas, qui est un mouvement de libération, n'est rien d'autre qu'une illusion. L'appui apporté par toutes les nations de la région et par les défenseurs de la liberté du monde entier à la résistance louable de la nation palestinienne a également prouvé que cette nation n'est pas la seule à appeler de ses vœux la réalisation de ce droit inhérent. Israël n'est pas un État légitime, il n'est qu'une Puissance occupante. Le temps qui passe ne donne pas et ne donnera pas de légitimité à la Puissance occupante car, selon les principes bien connus du droit international, l'occupation d'un territoire est temporaire, même si elle dure des décennies.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et adopte une résolution globale et décisive, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, portant sur un certain nombre de questions. Premièrement, cette résolution doit instaurer un cessez-le-feu immédiat, complet, inconditionnel et permanent dans toutes les régions de Gaza, y compris à Rafah, et en Cisjordanie. Deuxièmement, elle doit exiger la levée totale du blocus inhumain imposé à la bande de Gaza.

Troisièmement, elle doit aborder la question de l'échange de prisonniers à des fins humanitaires.

Quatrièmement, elle doit obliger le régime à retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement l'ensemble de ses forces et de son matériel militaires de Gaza et à assurer le retour en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers et sur leurs terres.

Cinquièmement, elle doit imposer au régime sioniste un embargo complet et immédiat sur les armes.

Sixièmement, elle doit soutenir les mesures conservatoires juridiquement contraignantes ordonnées par la Cour internationale de Justice et fournir la base juridique pour juger et amener à répondre de leurs actes tous ceux

qui ont ordonné, commis ou soutenu les crimes israéliens à Gaza et dans d'autres territoires palestiniens occupés, qui sont responsables de crimes de génocide généralisés et odieux, de l'assassinat ciblé de journalistes et de travailleurs humanitaires des Nations Unies, ainsi que de l'emploi à de nombreuses reprises d'armes non classiques, y compris de bombes au phosphore, contre la population de Gaza, sans oublier que les responsables du régime israélien ont menacé à maintes reprises d'utiliser des bombes nucléaires à Gaza.

Je voudrais réaffirmer que la crise au Moyen-Orient trouve son origine dans l'occupation du territoire de la Palestine historique et que son règlement global, juste et permanent suppose également de créer la base nécessaire à la réalisation complète et libre du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination par l'organisation d'un référendum ouvert à tous les résidents originels de la Palestine, y compris les musulmans, les chrétiens et les juifs, avec l'aide de l'ONU, en vue de constituer un gouvernement inclusif sur la terre historique et moderne de la Palestine, avec Al-Qods pour capitale.

Je voudrais clore ma déclaration en citant le poème universel du poète iranien de renommée mondiale, Saadi, dont un vers est brodé sur le tapis offert par l'Iran pour orner un mur du bâtiment de l'ONU, ce même tapis iranien qui symbolise la patience stratégique, la science, la connaissance, l'art et la force de l'Iran et de tous les Iraniens dans le monde entier :

« Les êtres humains sont les membres d'un tout
Ils furent créés à partir de la même essence
Si l'un des membres souffre
Les autres membres ne trouveront pas de confort. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération de l'Espagne.

M. Albares Bueno (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le peuple palestinien a droit à l'espoir et le peuple israélien à la sécurité. C'est la voie qui mène vers la paix, et c'est ce qui nous amène ici aujourd'hui. Je suis convaincu qu'il existe une autre voie que celle d'une violence et d'une douleur sans fin entre des peuples destinés à vivre ensemble.

Samedi dernier, l'attaque inacceptable de l'Iran contre Israël, que nous avons fermement condamnée, nous a rapprochés de l'abîme. Dans les semaines à venir, toutes les parties devront faire preuve de retenue pour mettre fin à la violence et jeter les bases de l'avenir pacifique qui est la raison de notre présence au Conseil. Le risque d'une

escalade régionale est plus réel que jamais. Il n'y a pas d'autre option que d'orienter nos efforts vers une solution politique. Toutes les personnes réunies autour de cette table savent ce que nous devons faire pour obtenir la paix : mettre en œuvre la solution des deux États. Rendre cette solution irréversible, c'est rendre la paix dans la région irréversible. Et il existe un moyen d'y parvenir : il faut reconnaître la Palestine comme Membre de l'ONU. C'est pourquoi je joins aujourd'hui ma voix et celle de l'Espagne aux appels en faveur de l'admission de la Palestine. Le seul moyen de mettre fin à la spirale de la violence est la solution des deux États, approuvée par l'ensemble de la communauté internationale. Et c'est le moment de rendre cela possible, de faire en sorte que ce que nous considérons tous comme la solution, à savoir un État palestinien vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité, devienne enfin une réalité. Puisse la paix entre Israéliens et Palestiniens devenir enfin une réalité.

La création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël est sans aucun doute une question de justice, mais aussi la seule option viable pour la paix. C'est pour cette raison que l'Espagne a décidé de se joindre aux 139 pays qui l'ont déjà fait et de reconnaître l'État palestinien et qu'elle soutient son admission à l'ONU aujourd'hui au Conseil.

L'Espagne reconnaîtra l'État palestinien parce que le peuple palestinien ne peut être condamné à être un peuple de réfugiés, parce que c'est la voie vers la paix au Moyen-Orient et parce que cela contribuera à la sécurité d'Israël. L'Espagne reconnaîtra l'État palestinien, parce qu'il a droit à un avenir plein d'espoir, tout comme le peuple israélien a droit à un avenir de paix et de sécurité. Après tant de décennies de souffrance, nous savons que l'un ne va pas sans l'autre : la sécurité en Israël et la paix dans la région sont indissociables de l'espoir du peuple palestinien d'avoir son propre État. Les deux parties ont ce droit, exactement le même droit.

L'Espagne a proposé qu'une conférence de paix internationale soit organisée dans les plus brefs délais, en vue de progresser vers la réalisation de cette solution. L'Union européenne a approuvé notre proposition, de même que la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, soit plus de 80 pays au total. J'invite le Conseil et le Secrétaire général à approuver cette proposition afin que la diplomatie multilatérale en action contribue à ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire

du Moyen-Orient : celui d'une paix définitive. Et le meilleur moyen d'assurer et de garantir la mise en œuvre de la solution des deux États est d'admettre l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU. Cela suppose que tous les États le reconnaissent, comme l'ont déjà fait la grande majorité des Membres et comme va le faire l'Espagne. Nous ne pouvons plus attendre.

En mai 1948, trois ans après la Conférence de San Francisco qui a donné naissance à l'Organisation, l'ONU a créé sa première opération de maintien de la paix, la première de l'histoire. C'était il y a 76 ans, et cette première mission de maintien de la paix a été déployée en Palestine. C'est le problème le plus ancien dont l'Organisation est saisie. Combien de temps devons-nous encore attendre pour le régler ? Des centaines de milliers de personnes – des familles entières et des enfants – sont actuellement privées de nourriture, d'eau, de médicaments et d'abri. Combien de temps devront-elles encore attendre ? Plus de 100 otages sont détenus par le Hamas. Combien de jours devront-ils encore attendre, eux et leurs familles, pour rentrer chez eux ? Depuis cet horrible 7 octobre, les violences ont coûté la vie à 1 200 Israéliens et à plus de 32 000 Palestiniens. Combien d'autres vies innocentes devront être détruites ?

De plus, il existe aujourd'hui un risque de débordement du conflit et de déstabilisation régionale qui aurait des conséquences géopolitiques, économiques et humanitaires imprévisibles. L'escalade doit cesser. La spirale de violence doit cesser. Le peuple palestinien doit avoir sa place au sein de l'Organisation et avoir son propre État, et la place et l'existence d'Israël doivent également être reconnues par tous ceux qui ne l'ont pas encore fait. C'est le moyen de rendre justice à la Palestine, c'est la meilleure garantie de sécurité pour Israël et c'est la condition première et fondamentale d'un avenir pacifique dans la région. Et ce sont ces valeurs, à savoir la paix, la justice, l'espoir et l'avenir, qui méritent d'être défendues et soutenues par le Conseil. L'Espagne le fait et continuera à le faire au nom de la paix, de la justice et tout simplement de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 40.